

## CHAPITRE 13

# PREUVES D'IDENTITÉ DE PERSONNES NON NOMMÉES EN COUPLE

### 13.1 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE JOSEPH JOLY, ÉPOUX DE MARIE AMABLE CADIEUX

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Joseph Joly, époux de Marie Amable Cadieux, dont le fils majeur Charles Joly épouse Marie Filiatreau, par acte du 19 septembre 1803 à la paroisse de Sainte-Thérèse (Terrebonne).

On ne trouve nulle part au Québec avant 1782, soit un acte de mariage, soit un contrat de mariage, au nom du couple attesté Joseph Joly et Marie Amable Cadieux ou au nom d'un couple au nom voisin, l'un et l'autre document étant susceptible de prouver l'identité du père et de la mère des conjoints. Toutefois, le mariage a vraisemblablement eu lieu en 1765, année précédant la naissance de leur premier enfant connu, Marie Amable, née le 10 et baptisée le 11 octobre 1766 à la paroisse de Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal), à Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal), où résident alors le couple et la famille de l'épouse.

L'identité du père et celle de la mère de l'épouse, Marie Amable Cadieux, sont prouvées *directement* par le *reçu notarié* de Joseph Joly à Pierre Lauzon, du 16 juin 1766 devant le notaire Charles-François Coron (extrait cité au tableau 11.8, exemple 1), où il est dit que l'épouse encore mineure de Joseph Joly est fille de Jean Baptiste Cadieux et de Catherine Benoit, résidants de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal). Par contre, l'identité du père et celle de la mère de l'époux ne sont pas prouvées directement par ce document, qui *ne nomme que le père de l'époux*, Joseph Joly, sans l'associer au nom d'un couple.

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Joseph Joly repose sur les *mentions d'apparement* trouvées dans les trois documents suivants:

— le *reçu notarié* précité, qui révèle que le probant Joseph Joly est *fil*s de Joseph Joly;

acte  
64-2806  
82-123585  
83-123893

110484  
27  
110485

- l'*acte de mariage* d'Armand Cadieux et de Marie Joly, fille de Joseph Joly et de Marie Desjardins, du 18 octobre 1762 à la paroisse de Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal), qui révèle qu'un des témoins de l'épouse est son *frère* Joseph Joly;
- et l'*acte de baptême* de Marie Amable Joly, fille et aînée des enfants connus de Joseph Joly et de Marie Amable Cadieux, née le 10 et baptisée le 11 octobre 1766 à la paroisse de Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal), qui révèle que la marraine de la baptisée est Marie Desjardins, épouse de N... Joly, son *aïeule paternelle présumée*.

Le probant Joseph Joly est donc fils d'un Joseph Joly et, vraisemblablement, d'une Marie Desjardins.

Or, *un seul* Joseph Joly réside en 1766 à Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal), il peut être *père* d'un fils nubile en 1766 et il est l'*époux* d'une Marie Desjardins. Il s'agit du Joseph Joly marié à Marie Desjardins, par acte du 26 novembre 1742 à la paroisse de Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal). L'un et l'autre conjoints se sont mariés en premières noces et ils sont encore vivants au mariage de leur fils Jean Joly à Marie Geneviève Cadieux, le 12 juillet 1773 à la paroisse de Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal).

Cette déduction est confirmée par le fait que le couple Joseph Joly et de Marie Desjardins a un fils nommé Joseph, né et baptisé le 12 juillet 1745 à la paroisse de Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal), et dont le destin est inconnu.

\* Joseph Joly est donc fils de Joseph Joly et de Marie Desjardins, mariés par acte du 26 novembre 1742 à la paroisse de Saint-Joseph de Rivière-des-Prairies (Île-de-Montréal).

### 13.2 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ANTOINE FILION ET DE MARIE VICTOIRE GIRARD

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* d'Antoine Filion et de Marie Victoire Girard, mariés par acte du 29 octobre 1770 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix), sans que le rédacteur n'inscrive dans l'acte les noms des parents des conjoints.

#### 13.2.1 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ANTOINE FILION

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère d'Antoine Filion repose sur la *mention d'apparement* trouvée dans l'*acte de mariage* de Hélène Filion et d'Abraham Filion, fils d'Antoine Filion et de Marie Victoire Girard, du 13 août 1811 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix), qui révèle qu'un des témoins de l'époux est son *oncle* Joseph [Roy dit] Audy.

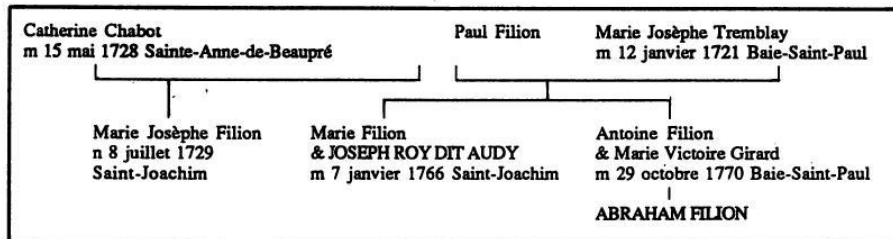
Or, *un seul* Joseph Roy dit Audy peut être *oncle* de l'Abraham Filion marié en 1811 (figure 13.1). Il s'agit du Joseph Roy dit Audy marié à Marie Filion, par acte du 7 janvier 1766 à la paroisse de Saint-Joachim (Montmorency), et encore vivant au mariage de son fils Pierre Roy dit Audy et de Geneviève Boivin, le 7 juillet 1807 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix). Comme cette Marie Filion est fille de Paul Filion et de Marie Josèphe Tremblay, mariés le 12 janvier 1731 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix), et encore vivants au mariage de leur fille, Joseph Roy dit Audy est, plus précisément, *beloncle paternel* d'Abraham Filion, et Antoine Filion, père d'Abraham Filion, est *frère de père* de Marie Filion et, par conséquent, *fils* de Paul Filion.

Cependant, Antoine Filion n'est *pas nécessairement* frère de mère de Marie Filion et fils de Marie Josèphe Tremblay, car Paul Filion s'est marié en premières noces à Catherine Chabot, le 15 mai 1728 à la paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré (Montmorency). Cependant, Catherine Chabot, inhumée le 30 juillet 1729 à la paroisse de Saint-Joachim (Montmorency), n'eut qu'une fille unique de Paul Filion, Marie Josèphe Filion, baptisée le 8 juillet 1729 à la paroisse de Saint-Joachim (Montmorency). Antoine Filion est donc *frère germain* de Marie Filion et *fils* de Paul Filion et de sa deuxième épouse Marie Josèphe Tremblay.

\* Antoine Filion est donc fils de Paul Filion et de Marie Josèphe Tremblay, mariés par acte du 12 janvier 1731 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix).

26586  
78762

**Figure 13.1**  
**Parenté entre Abraham Filion et Joseph Roy dit Audy**



### 13.2.2 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE MARIE VICTOIRE GIRARD

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Marie Victoire Girard repose sur la *mention d'apparement* trouvée dans l'*acte de mariage* d'Élisabeth Duchesne et de Jacques Filion, fils d'Antoine Filion et de Marie Victoire Girard, du 21 juillet 1801

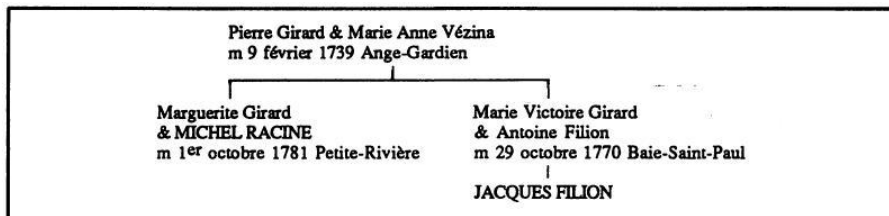
à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix), qui révèle qu'un des témoins de l'époux est son *beloncle* Michel Racine.

Or, *un seul* Michel Racine peut être *beloncle* du Jacques Filion marié en 1801 (figure 13.2). Il s'agit du Michel Racine marié à Marguerite Girard, par acte du 1<sup>er</sup> octobre 1781 à la paroisse de Saint-François-Xavier de Petite-Rivière (Charlevoix), et encore vivant au mariage de son fils Christophe Racine, le 7 octobre 1811 à la paroisse de Saint-François-Xavier de Petite-Rivière (Charlevoix). Comme cette Marguerite Girard est fille de Pierre Girard et de Marie Anne Vézina, mariés l'un et l'autre en premières noces le 9 février 1739 à la paroisse de L'Ange-Gardien (Montmorency) et encore vivants au mariage de leur fille, Michel Racine est, plus précisément, *beloncle maternel* de Jacques Filion, de sorte que Marie Victoire Girard, mère de Jacques Filion, est *sœur germaine* de Marguerite Girard et, par conséquent, *filie* de Pierre Girard et de Marie Anne Vézina.

Cette déduction est confirmée par le fait qu'au mariage de Jérôme Filion, frère de Jacques Filion, le 17 août 1808 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix), deux des témoins de l'époux sont ses *oncles* Pierre Girard et François Girard. Or, Marguerite Girard a effectivement deux frères germains portant ces prénoms et résidant à l'époque à Baie-Saint-Paul (Charlevoix): Pierre Girard, marié à Émérentienne Bouchard, le 20 février 1764 à la paroisse de L'Assomption-de-la-Sainte-Vierge des Éboulements (Charlevoix), et François Girard, marié à Madeleine Tremblay, le 18 novembre 1776 au même endroit.

\* Marie Victoire Girard est donc fille de Pierre Girard et de Marie Anne Vézina, mariés par acte du 9 février 1739 à la paroisse de L'Ange-Gardien (Montmorency).

**Figure 13.2**  
**Parenté entre Jacques Filion et Michel Racine**



### 13.3 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE LOUIS TREMBLAY ET DE MARIE THÈCLE LAVOIE

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Louis Tremblay et de Marie Thècle Lavoie, dont la fille Émérentienne Tremblay épouse Louis Martin, par acte du 24 octobre 1791 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie).

On ne trouve nulle part au Québec vers et avant 1771, soit un acte de mariage, soit un contrat de mariage, au nom du couple attesté Louis Tremblay et Marie Thècle Lavoie ou au nom d'un couple au nom voisin, l'un et l'autre document étant susceptible de révéler l'identité du père et de la mère des conjoints. Toutefois, le mariage a vraisemblablement eu lieu en 1770, année précédant la naissance de leur premier enfant connu, Louis, né et baptisé le 15 mars 1771 à la paroisse de La-Nativité de Laprairie (Laprairie), soit à *Laprairie* (Laprairie), où réside alors le couple, soit à *Petite-Rivière* (Charlevoix), où réside alors la famille de l'épouse.

### 13.3.1 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE LOUIS TREMBLAY

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Louis Tremblay repose sur les *mentions d'apparement* trouvées dans les trois documents suivants:

- le *contrat de mariage* de Louis Martin et d'Émérentienne Tremblay, fille de Louis Tremblay et de Marie Thècle Lavoie, du 22 octobre 1791 devant le notaire Pierre Lalanne, qui révèle que sont témoins de l'épouse, d'un côté, Henri Tremblay et Marie Raymond, et d'un autre côté, Pierre Boyer et Félicité Tremblay, qualifiés d'*oncles* et de *tantes* de l'épouse;
- l'*acte de mariage* de Louis Tremblay, veuf de Marie Thècle Lavoie, et de Marie Joséphe Primeau, du 2 juin 1783 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie), qui révèle qu'un des témoins de l'époux est son *frère* Henri Tremblay;
- et l'*acte de mariage* de Joseph Perron, fils de feu Joseph Perron et de Félicité Tremblay, du 14 janvier 1793 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie), qui révèle que sont témoins de l'époux ses *oncles* Louis et Henri Tremblay.

Or, *un seul* Henri Tremblay réside à l'époque à Saint-Philippe (Laprairie) et il peut être à la fois *oncle* de l'Émérentienne Tremblay mariée en 1791, *frère* du Louis Tremblay marié en 1783 et *oncle* du Joseph Perron marié en 1793 (figure 13.3). Il s'agit du Henri Tremblay marié à Marie Raymond, par acte du 15 octobre 1781 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie), et encore vivant et résidant de la même paroisse au mariage de son fils Jean Baptiste Tremblay, le 7 janvier 1817 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie).

De plus, *une seule* Félicité Tremblay réside à l'époque à Saint-Philippe (Laprairie) et elle peut être *tante* de l'Émérentienne Tremblay mariée en 1791 (figure 13.3). Il s'agit de la Félicité Tremblay mariée en premières noces à Joseph Perron, par acte du 13 octobre 1768 à la paroisse de Saint-François-Xavier de Petite-Rivière (Charlevoix), et en deuxièmes noces à Pierre Boyer, par acte du 18 août 1783 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie), et encore vivante au mariage de son fils Jean Baptiste Boyer, le 10 juin 1805 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie).

Comme cet Henri Tremblay et cette Félicité Tremblay sont enfants de Louis Tremblay et d'Ursule Simard, mariés l'un et l'autre en premières noces le 11 mai 1734 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix) et dont le mariage ne fut

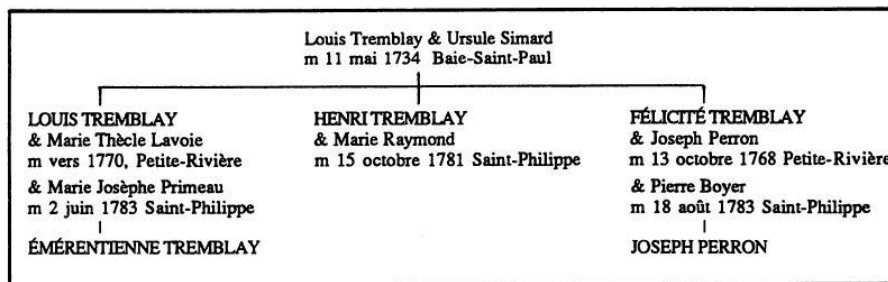
dissous qu'au décès de l'époux, inhumé le 5 décembre 1755 à la paroisse de Saint-François-Xavier de Petite-Rivière (Charlevoix), Henri Tremblay et Félicité Tremblay sont, plus précisément, *oncle et tante paternels* d'Émérentienne Tremblay, de sorte que Louis Tremblay, père d'Émérentienne Tremblay, est *frère germain* d'Henri Tremblay et de Félicité Tremblay et, par conséquent, *frère* de Louis Tremblay et d'Ursule Simard.

Cette déduction est confirmée par le fait que le couple Louis Tremblay et Ursule Simard a un fils nommé Louis, né et baptisé le 12 février 1740 à la paroisse de Saint-François-Xavier de Petite-Rivière (Charlevoix), et dont le destin est inconnu (section 12.2.2.2, tableau 12.15).

\* Louis Tremblay est donc fils de Louis Tremblay et d'Ursule Simard, mariés par acte du 11 mai 1734 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix).

**Figure 13.3**

**Parenté entre Louis Tremblay, Émérentienne Tremblay et Joseph Perron, d'une part, et Henri Tremblay et Félicité Tremblay, d'autre part**



### 13.3.2 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE MARIE THÈCLE LAVOIE

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Marie Thècle Lavoie repose sur le fait qu'il n'existe à l'époque au Québec qu'une seule Marie Thècle Lavoie dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle de la probante Marie Thècle Lavoie, épouse de Louis Tremblay.

On sait que la probante Marie Thècle Lavoie est née en 1746 ou en 1747, étant donné que son acte de sépulture, du 4 février 1777 à la paroisse de Saint-Philippe (Laprairie), lui attribue 30 ans. Or, il n'existe vers 1747 au Québec qu'un seul acte de baptême au nom d'une Thècle Lavoie ou d'une Marie Thècle Lavoie, au prénom suffisamment rare à l'époque pour avoir un degré de discrimination élevé, et dont le destin soit inconnu: celui de Thècle Opportune Lavoie, fille de Jacques Lavoie et d'Angélique Tremblay, baptisée le 15 mai 1746 à la paroisse de Saint-François-Xavier de Petite-Rivière (Charlevoix).

Cette déduction est confirmée par le fait que le couple Jacques Lavoie et Angélique Tremblay réside à Petite-Rivière (Charlevoix), lieu de résidence de la famille de l'époux de la probante Louis Tremblay.

\* Marie Thècle Lavoie est donc fille de Jacques Lavoie et d'Angélique Tremblay, mariés par acte du 23 novembre 1729 à la paroisse de Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Baie-Saint-Paul (Charlevoix).

#### 13.4 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE GENEVIÈVE BOURGET, ÉPOUSE D'ANTOINE RÉHEL

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Geneviève Bourget, épouse d'Antoine Réhel, dont le fils majeur Louis Réhel épouse Rose Chicoine, par acte du 4 octobre 1814 à la paroisse de Saint-Michel de Percé (Gaspé).

On ne trouve nulle par au Québec avant 1793, soit un acte de mariage, soit un contrat de mariage, au nom du couple attesté Antoine Réhel et Geneviève Bourget ou au nom d'un couple au nom voisin, l'un et l'autre document étant susceptible de révéler l'identité du père et de la mère des époux. Toutefois, le mariage a vraisemblablement eu lieu *vers ou avant 1775*, soit vingt ans avant le mariage de leur premier enfant marié, Geneviève Réhel, mariée par acte du 8 août 1795 à Percé (acte de mariage enregistré dans le registre de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton), à Percé (Gaspé), où résident alors le couple et la famille de l'épouse.

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Geneviève Bourget repose sur la *mention d'apparement* trouvée dans l'*acte de mariage* précité de Louis Réhel, qui révèle qu'un des témoins de l'époux est son *oncle* Jacques Labbé, résidant de Percé (Gaspé).

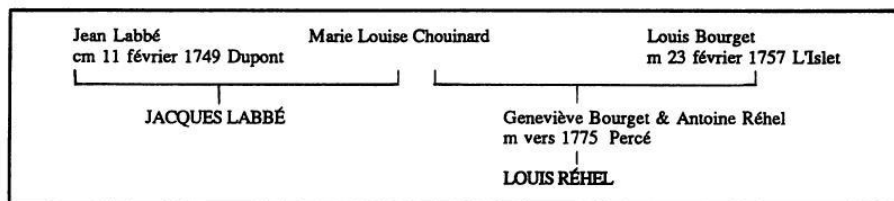
Or, *un seul* Jacques Labbé réside en 1814 à Percé (Gaspé) et il peut être *oncle* du Louis Réhel marié en 1814 (figure 13.4). Il s'agit du Jacques Labbé marié à Geneviève Harbour en ou avant 1786, année de naissance de leur fils Pierre Labbé, né le 22 décembre 1786 et baptisé le 26 août 1787 à Percé (acte de baptême enregistré dans le registre de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton), encore vivant et résidant de la même paroisse au mariage de son fils Jacques Labbé, le 12 août 1811 à Percé (acte de mariage enregistré dans le registre de la paroisse de Saint-Bonaventure de Bonaventure), et décédé le 9 et inhumé le 12 novembre 1821 à la paroisse de Saint-Michel de Percé (Gaspé), à l'âge de 70 ans.

Mais ce Jacques Labbé ne peut être, ni un oncle paternel germain ou consanguin de Louis Réhel, puisqu'il ne porte pas le patronyme de Réhel, ni son oncle maternel germain ou consanguin, puisqu'il ne porte pas le patronyme de Bourget, ni son beloncle paternel ou maternel, puisqu'il n'a épousé ni une Réhel ni une Bourget. Il doit donc être oncle utérin de Louis Réhel, soit du côté paternel, s'il est né d'une femme mariée à un Réhel et à un Labbé, soit du côté maternel, s'il est né d'une femme mariée à un Bourget et à un Labbé.

En fait, une seule combinaison existe: les deux mariages successifs de Marie Louise Chouinard, épouse en premières nocces de Jean Labbé, par acte du 11 février 1749 devant le notaire Charles Dupont, épouse en secondes nocces de Louis Bourget, par acte du 23 février 1757 à la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet (L'Islet), et décédée à Percé le 29 décembre 1801 à l'âge de 75 ans (acte enregistré le 3 octobre 1802 dans le registre de la paroisse de Saint-Michel de Percé). Par conséquent, Jacques Labbé est, plus précisément, *oncle maternel utérin* de Louis Réhel, et Geneviève Bourget, mère de Louis Réhel, est *sœur utérine* de Jacques Labbé et, par conséquent, *filles* de Louis Bourget et de Marie Louise Chouinard.

\* Geneviève Bourget est donc fille de Louis Bourget et de Marie Louise Chouinard, mariés par acte du 23 février 1757 à la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet (L'Islet).

**Figure 13.4**  
**Parenté entre Louis Réhel et Jacques Labbé**



### 13.5 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE JOSEPH BENOIT ET D'ANNE THIBODEAU

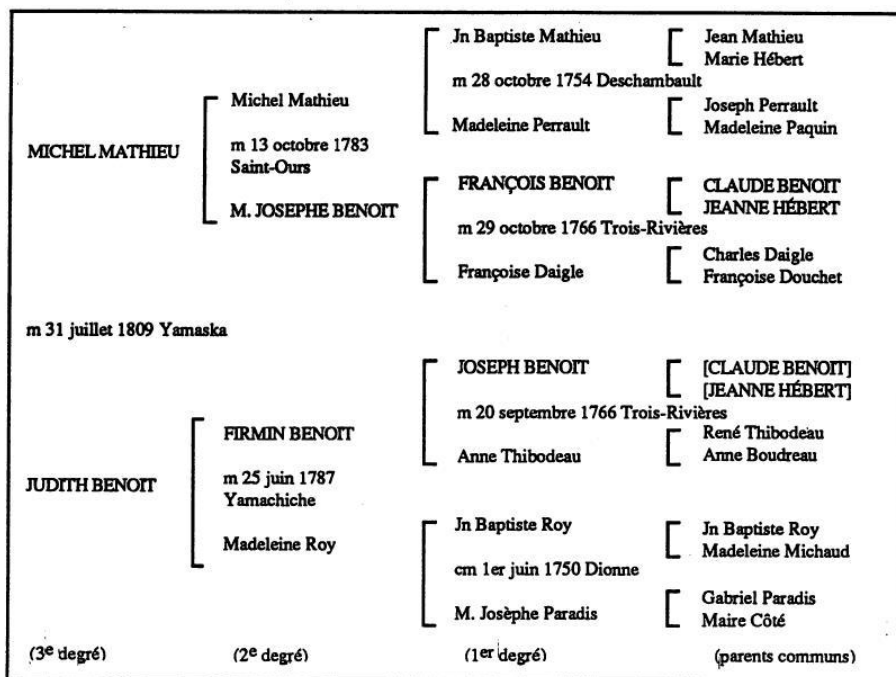
Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Joseph Benoit et d'Anne Thibodeau dont le mariage, célébré le 18 janvier 1761 à Boston (Massachusetts), a été réhabilité le 20 septembre 1766 à la paroisse de l'Immaculée-Conception de Trois-Rivières, sans que le rédacteur n'inscrive dans l'acte les noms des parents des conjoints.

#### 13.5.1 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE JOSEPH BENOIT

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Joseph Benoit repose sur la *mention d'apparement* trouvée dans l'*acte de mariage* de Michel Mathieu et de Judith Benoit, petite-fille de Joseph Benoit et d'Anne Thibodeau, le 31 juillet 1809 à la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska (Yamaska), qui révèle que les époux étaient *cousins issus de germains*, puisque pour se marier, ils avaient dû obtenir au préalable une dispense de parenté du *troisième degré de consanguinité en ligne collatérale*.



**Figure 13.5**  
**Ascendance de Michel Mathieu et de Judith Benoit**



Or, pour être cousins au troisième degré, Michel Mathieu et Judith Benoit doivent avoir *en commun*,

- soit un couple de bisaïeuls (l'aïeul de l'époux serait alors sœur ou frère germain de l'aïeul de l'épouse),
- soit un bisaïeul (l'aïeul de l'époux serait alors sœur ou frère consanguin de l'aïeul de l'épouse),
- soit une bisaïeule (l'aïeul de l'époux serait alors sœur ou frère utérin de l'aïeul de l'épouse).

Au plan *nominatif*, cela implique,

- dans les deux premiers cas, qu'un des quatre aïeuls de l'époux porte le même patronyme qu'un des quatre aïeuls de l'épouse, puisqu'ils doivent appartenir à la même fratrie germaine ou consanguine,
- et dans le dernier cas, qu'une des quatre bisaïeules de l'époux porte le même nom qu'une des quatre bisaïeules de l'épouse, puisqu'il doit s'agir de la même personne.

Comme le montrent le tableau d'ascendance de la figure 13.5 et le tableau généalogique de la figure 13.6, on connaît les patronymes des huit aïeuls de Michel Mathieu et de Judith Benoit et ceux de quatorze de leurs seize bisaïeuls: un seul apparaît dans l'une et l'autre ascendance dès la troisième génération, celui de *Benoit* (le patronyme de Hébert n'apparaît en double qu'à la quatrième génération et il est porté par deux personnes différentes: il ne peut donc pas conduire à la souche de la parenté déclarée au mariage de 1809). Étant donné que Joseph Benoit, aïeul paternel de l'épouse Judith Benoit, doit être frère de François Benoit, aïeul maternel de l'époux Michel Mathieu, Joseph Benoit est nécessairement fils de Claude Benoit et de Jeanne Hébert, mariés en Acadie, décédés en Acadie ou en déportation avant 1766 et à qui on ne connaît pas d'autres conjoints.

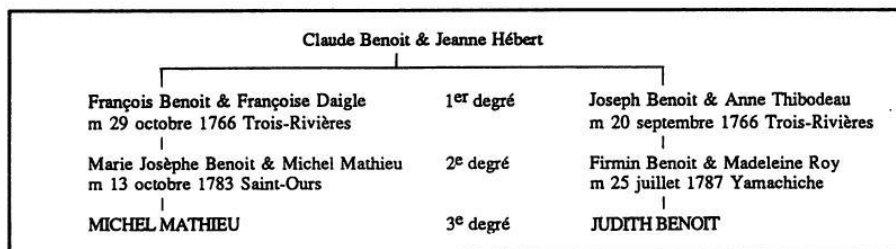
Cette déduction est confirmée par le fait que Joseph Benoit et François Benoit sont l'un et l'autre d'origine acadienne, qu'ils se sont mariés en déportation à Boston (Joseph le 18 janvier 1761 et François le 4 février 1761), et que leurs mariages respectifs ont été réhabilités à un mois de distance à la paroisse de l'Immaculée-Conception de Trois-Rivières (celui de Joseph le 20 septembre 1766 et celui de François le 29 octobre 1766).

\* Joseph Benoit est donc fils de Claude Benoit et de Jeanne Hébert, mariés en Acadie.

160864

160865

**Figure 13.6**  
**Parenté entre Michel Mathieu et Judith Benoit**



### 13.5.2 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ANNE THIBODEAU

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère d'Anne Thibodeau repose sur la *mention d'apparement* trouvée dans le *contrat de mariage* de Michel Héroux dit Bourguinville et de Marguerite Benoit, fille de Joseph Benoit et d'Anne Thibodeau, résidents d'Yamachiche (Saint-Maurice), du 2 juillet 1787 devant le notaire Benoit LeRoy, qui révèle qu'un des témoins de l'épouse est son *oncle* Alain Thibodeau, résidant de la même paroisse.

Or, *un seul* Alain Thibodeau réside à Yamachiche en 1787 et il peut être *oncle* de la Marguerite Benoit mariée de 1787 (figure 13.7). Il s'agit de l'Alain Castin Thibodeau, marié à Nathalie Hébert en 1761 à Boston (Massachusetts), et dont le mariage fut réhabilité le 29 juillet 1767 à la paroisse de l'Immaculée-Conception de Trois-Rivières, témoin au contrat de mariage de son frère germain Joseph Thibodeau, fils de René Thibodeau et d'Anne Boudreau, et de Marguerite Leblanc, du 19 février 1776 devant le notaire Benoit LeRoy, et témoin au contrat de mariage d'Alexis Aucoin et de sa nièce Madeleine Hébert, fille de Joseph Hébert et de sa sœur germaine Marguerite Thibodeau, du 17 octobre 1789 devant le notaire Benoit LeRoy.

Comme cet Alain Castin Thibodeau est fils de René Thibodeau et d'Anne Boudreau, mariés en Acadie, décédés en Acadie ou en déportation avant 1767 et à qui on ne connaît pas d'autres conjoints, Alain Thibodeau est, plus précisément, *oncle maternel* de Marguerite Benoit, de sorte qu'Anne Thibodeau, mère de Marguerite Benoit, est *sœur germaine* d'Alain Thibodeau et, par conséquent, *filles* de René Thibodeau et d'Anne Boudreau.

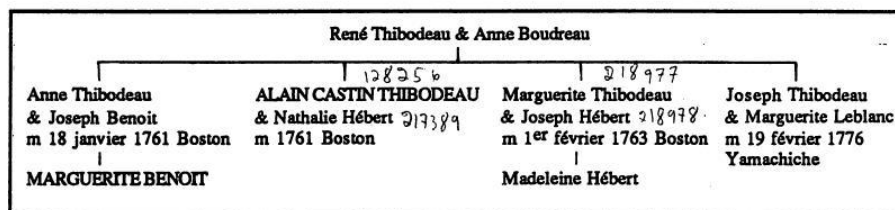
Cette déduction est confirmée par le fait qu'à l'instar de Joseph Benoit, époux d'Anne Thibodeau, au moins une partie de la famille de René Thibodeau et d'Anne Boudreau a vécu en déportation à Boston (Massachusetts) au début des années 1760, puisque s'y sont mariés Alain Castin Thibodeau en 1761 et sa sœur Marguerite Thibodeau, épouse de Joseph Hébert, le 1<sup>er</sup> février 1763, et qu'après avoir fait réhabiliter leurs mariages le 29 juillet 1767 à la paroisse de l'Immaculée-Conception de Trois-Rivières, les familles d'Alain Castin Thibodeau et de Marguerite Thibodeau se sont établies à Yamachiche (Saint-Maurice).

\* Anne Thibodeau est donc fille de René Thibodeau et d'Anne Boudreau, mariés en Acadie.

108232

108233

**Figure 13.7**  
**Parenté entre Alain Castin Thibodeau et Marguerite Benoit**



### 13.6 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ALFRED MORIN ET D'ESTHER CODERRE

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* d'Alfred Morin et d'Esther Coderre, dont la fille mineure Lucilda Morin épouse André Lacasse, par acte du 21 avril 1902 à la paroisse de Notre-Dame de Granby (Shefford).

On ne trouve nulle par au Québec vers et avant 1882, soit un acte de mariage, soit un contrat de mariage, au nom du couple attesté Alfred Morin et Esther Coderre ou au nom d'un couple au nom voisin, l'un et l'autre document étant susceptible de révéler l'identité du père et de la mère des conjoints. Toutefois, le mariage a vraisemblablement eu lieu en ou avant 1879, année précédant la naissance de leur premier enfant (Marie Laura, née et baptisée le 25 juillet 1880 à la paroisse de Sainte-Brigide de Montréal), aux *États-Unis*, où réside alors vraisemblablement la famille de l'épouse (voir plus loin), étant donné que l'acte de mariage du couple Alfred Morin et Esther Coderre ne se trouve dans aucun registre paroissial catholique du Québec.

### 13.6.1 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ALFRED MORIN

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère d'Alfred Morin repose sur la mention d'apparement trouvée dans l'*acte de mariage* de Léon Lacasse, petit-fils d'Alfred Morin et d'Esther Coderre, et de Laura Morin, le 1<sup>er</sup> septembre 1923 à la paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire de Montréal, qui révèle que les époux étaient *cousins issus de germains*, puisque pour se marier, ils avaient dû obtenir au préalable une dispense de parenté du *troisième degré de consanguinité en ligne collatérale*.

Or, pour être cousins au troisième degré, Léon Lacasse et Laura Morin doivent avoir *en commun*,

- soit un couple de bisaïeuls (l'aïeul de l'époux serait alors sœur ou frère germain de l'aïeul de l'épouse),
- soit un bisaïeul (l'aïeul de l'époux serait alors sœur ou frère consanguin de l'aïeul de l'épouse),
- soit une bisaïeule (l'aïeul de l'époux serait alors sœur ou frère utérin de l'aïeul de l'épouse).

Au plan *nominatif*, cela implique,

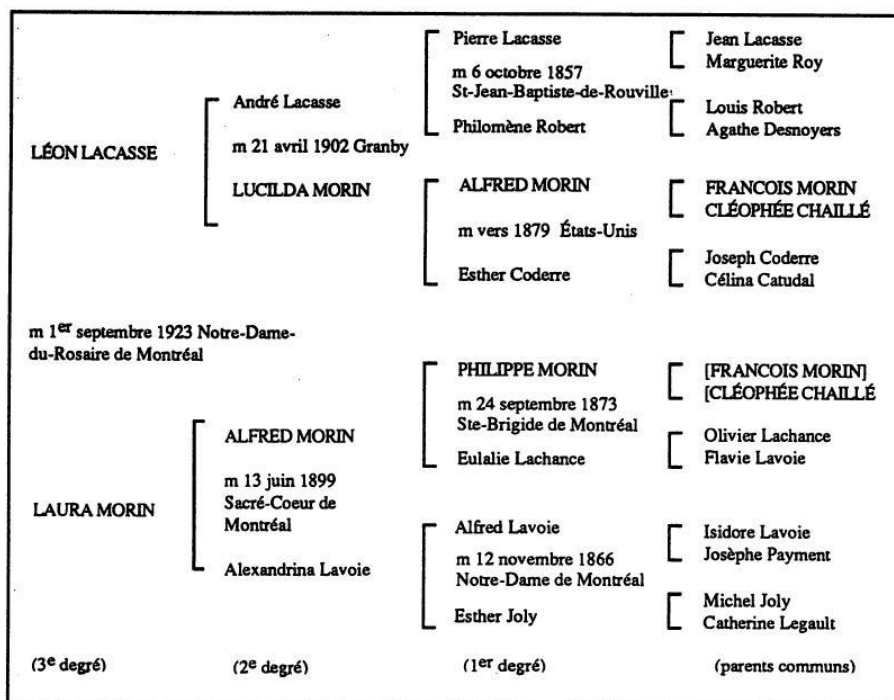
- dans les deux premiers cas, qu'un des quatre aïeuls de l'époux porte le même patronyme qu'un des quatre aïeuls de l'épouse, puisqu'ils doivent appartenir à la même fratrie germaine ou consanguine,
- et dans le dernier cas, qu'une des quatre bisaïeules de l'époux porte le même nom qu'une des quatre bisaïeules de l'épouse, puisqu'il doit s'agir de la même personne.

Comme le montrent le tableau d'ascendance de la figure 13.8 et le tableau généalogique de la figure 13.9, on connaît les patronymes des huit aïeuls de Léon Lacasse et de Laura Morin et ceux de quatorze de leurs seize bisaïeuls: un seul apparaît dans l'une et l'autre ascendance dès la troisième génération, celui de *Morin*. Étant donné qu'Alfred Morin, aïeul maternel de l'époux Léon Lacasse, doit être frère de Philippe Morin, aïeul paternel de l'épouse Laura Morin, Alfred Morin, époux d'Esther Coderre, est nécessairement fils de François Morin et de Marie Cléopée Chaillé, mariés l'un et l'autre en premières noces

le 21 novembre 1848 à la paroisse de Saint-Joseph de Deschambault (Portneuf), et dont le mariage ne fut dissous qu'au décès de l'épouse, inhumée le 14 mars 1876 à la paroisse de Saint-Charles des Grondines (Portneuf).

\* Alfred Morin est donc fils de François Morin et de Marie Cléophée Chaillé, mariés par acte du 21 novembre 1848 à la paroisse de Saint-Joseph de Deschambault (Portneuf).

**Figure 13.8**  
**Ascendance de Léon Lacasse et de Laura Morin**

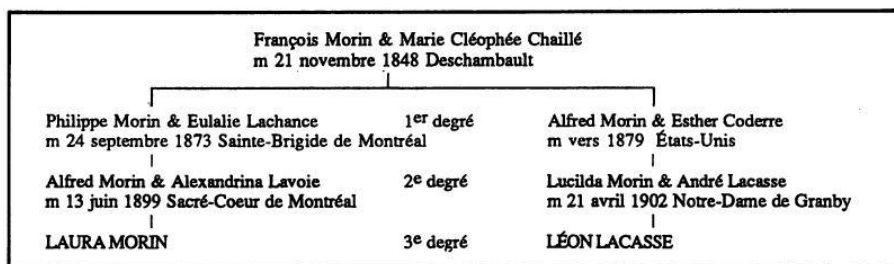


### 13.6.2 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ESTHER CODERRE

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère d'Esther Coderre repose sur la convergence des faits suivants.

Après avoir passé quelques années dans la paroisse de Sainte-Brigide de Montréal, où sont nés leurs deux premiers enfants connus (Marie Laura Morin, née et baptisée le

**Figure 13.9**  
**Parenté entre Léon Lacasse et Laura Morin**



25 juillet 1880, et Marie Lucilda Amanda Morin, née le 26 et baptisée le 27 mai 1882), le couple Alfred Morin et Esther Coderre s'est établi à *Saint-Ange-Gardien (Rouville)*, où sont nés leurs sept autres enfants, de 1883 à 1898.

Or, *une seule famille* Coderre réside à l'époque à Saint-Ange-Gardien (Rouville) (figure 13.10). Il s'agit de la famille de Joseph Coderre et d'Élisabeth Céline Catudal, mariés l'un et l'autre en premières noces le 8 mai 1849 à la paroisse de Saint-Césaire (Rouville), et dont le mariage ne fut dissous qu'au décès de l'épouse, inhumée le 26 août 1862 à la paroisse de Saint-Ange-Gardien (Rouville). Cette famille, absente du recensement de 1871 et qui réapparaît dans le registre paroissial de Saint-Ange-Gardien (Rouville) en 1878, est représentée en 1881 par:

- le père, Joseph Coderre, veuf d'Élisabeth Céline Catudal,
- un fils, Jean Baptiste Coderre, marié à Émilie Darcy, le 22 octobre 1878 à la paroisse de Saint-Paul d'Abbotsford (Rouville), et dont tous les enfants sont nés à Saint-Ange-Gardien (Rouville) entre 1879 et 1896,
- et une fille, Cordélia Coderre, mariée à Herménégilde Carignan, résidant alors aux États-Unis, le 5 février 1878 à la paroisse de Saint-Ange-Gardien (Rouville), et dont trois enfants sont nés à Saint-Ange-Gardien (Rouville) entre 1881 et 1884: Marie Louise Esther, née le 11 et baptisée le 16 octobre 1881, Marie Victoria, née le 20 et baptisée le 21 janvier 1883, et Émélie, née le 4 et baptisée le 5 octobre 1884.

Les deux ménages qu'ils forment sont mentionnés ainsi au recensement de Saint-Ange-Gardien (Rouville) de 1881 [Recensement du Canada, province de Québec, district de Rouville, paroisse de L'Ange-Gardien, folios 26 et 28-29, microfilm C-13203]:

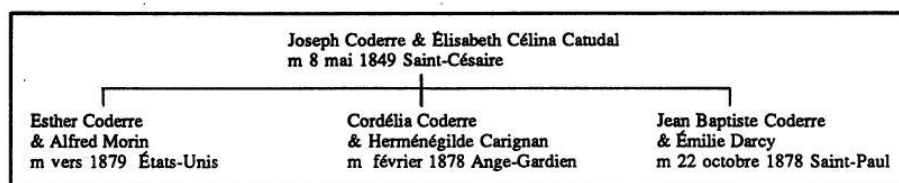
Codaire, Joseph, 53 ans, veuf  
 Carignan, Herménégilde, 23 ans, cultivateur, marié  
 Carignan, Cordélia, 23 ans, mariée  
 Carignan, Cordélia, 2 ans, non mariée  
 Carignan, Azilda, 1 an, non mariée

Codère, Jean Baptiste, 21 ans, cultivateur, marié  
 Codère, Émilie, 21 ans, mariée  
 Codère, Émilie, 2 ans, non mariée  
 Codère, Narcisse, 6 mois, non marié

Or, bien que le curé de la paroisse de Saint-Ange-Gardien (Rouville) n'inscrive pas la parenté éventuelle des parrains et des marraines avec les baptisés, on remarque néanmoins

- qu'au *baptême* de Marie Amanda Morin, troisième enfant connu d'Alfred Morin et d'Esther Coderre, et le premier qui soit né à Saint-Ange-Gardien (Rouville), en date du 25 octobre 1883 à la paroisse de Saint-Ange-Gardien (Rouville), le parrain est Joseph Coderre, l'*aïeul maternel présumé* de la baptisée;
- qu'au *baptême* de Délia Esther Coderre, cinquième enfant de Jean Baptiste Coderre et d'Émilie Darcy, en date du 7 mars 1786 à la paroisse de Saint-Ange-Gardien (Rouville), les parrain et marraine sont Alfred Morin et Esther Coderre, vraisemblablement l'*oncle* et la *tante paternels présumés* de la baptisée;
- et qu'au *baptême* de Joseph Stanislas Morin, cinquième enfant d'Alfred Morin et d'Esther Coderre, en date du 6 janvier 1887 à la paroisse de Saint-Ange-Gardien (Rouville), d'une part, le parrain est Herménégilde Carignan, alors journalier à Saint-Hugues (Bagot), l'*oncle maternel par alliance présumé* du baptisé, et, d'autre part, la marraine est Émilie Darcy, épouse de Jean Baptiste Coderre, la *tante maternelle par alliance présumée* du baptisé.

Figure 13.10  
 La famille Coderre résidant à Saint-Ange-Gardien (Rouville)  
 à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle



Esther Coderre semble donc être fille de Joseph Coderre et d'Élisabeth Céline Catudal. Cette déduction est confirmée par le fait que le couple Joseph Coderre et Élisabeth Céline Catudal a une fille nommée Marie Esther, née et baptisée le 26 janvier 1854 à la paroisse de Saint-Césaire (Rouville), et dont l'âge au décès correspond aux 61 ans attribués à l'épouse d'Alfred Morin dans son acte de sépulture, le 20 septembre 1915 à la paroisse de Saint-Ange-Gardien (Rouville).

\* Esther Coderre est donc fille de Joseph Coderre et d'Élisabeth Céline Catudal, mariés par acte du 8 mai 1849 à la paroisse de Saint-Césaire (Rouville).

### 13.7 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE FRANÇOIS PELLETIER ET DE MARIE LOUISE MANDEVILLE

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de François Pelletier et de Marie Louise Mandeville, dont la fille Marie Charlotte Pelletier épouse Michel Lavallée, par acte du 26 février 1781 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu).

On ne trouve nulle par au Québec vers et avant 1761, soit un acte de mariage, soit un contrat de mariage, au nom du couple attesté François Pelletier et Marie Louise Mandeville ou au nom d'un couple au nom voisin, l'un et l'autre document étant susceptible de révéler l'identité du père et de la mère des conjoints. Toutefois, le mariage a vraisemblablement eu lieu à la fin de 1757 ou au début de 1758, quelques mois avant la naissance de leur premier enfant, Joseph, né le 27 et baptisé le 28 décembre 1758 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu), à *Sorel* (Richelieu), où résident alors le couple et la famille de l'épouse et dont il ne subsiste que quelques feuillets du registre paroissial pour les années 1757 et 1758.

note  
30/1/69

#### 13.7.1 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE FRANÇOIS PELLETIER

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de François Pelletier repose sur le fait qu'il n'existe à l'*époque au Québec* qu'*un seul* François Pelletier dit Châteauneuf dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle du probant François Pelletier dit Châteauneuf, époux de Marie Louise Mandeville.

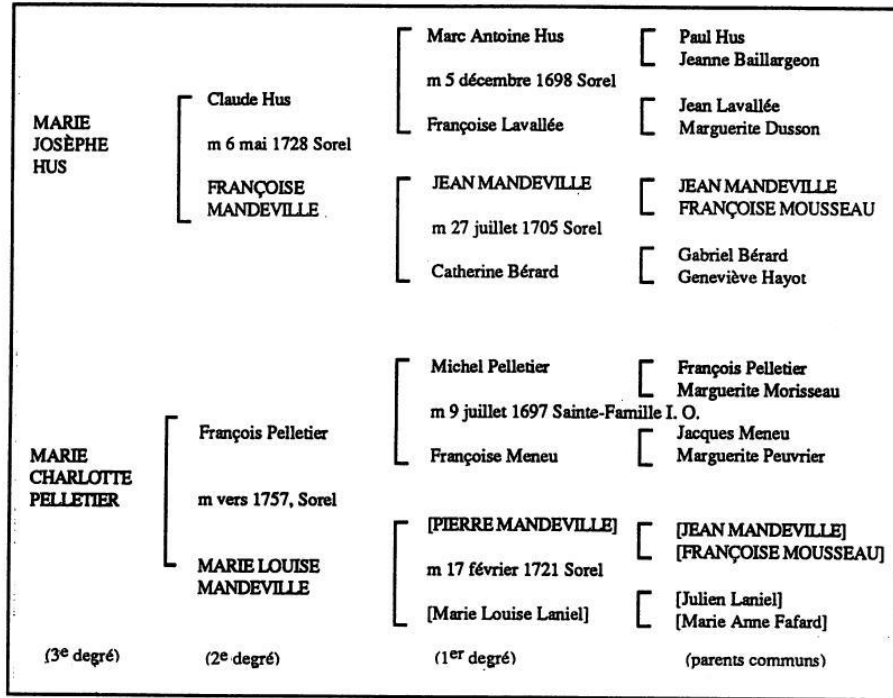
On sait que François Pelletier, surnommé Antaya, est aussi *surnommé Châteauneuf*, entre autres à la sépulture de son deuxième enfant, un enfant ondoyé et décédé le 9 mai 1760 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu), et au baptême de Marie Charlotte, son troisième et dernier enfant, le 14 mars 1762 au même endroit.

Or, d'une part, le *surnom de Châteauneuf* est entré chez les Pelletier dit Antaya par le mariage de Michel Pelletier dit Antaya avec Françoise Meneu dit Châteauneuf, mariés le 9 juillet 1697 à la paroisse de Sainte-Famille de l'Île d'Orléans (Montmorency), et, d'autre part, *seul* leur second fils, François, né en 1702 et marié à Thérèse Péloquin le 6 mars 1728 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu), a relevé le surnom de sa mère et l'a transmis à sa postérité [*Jetté 1983*, p. 889-891; analyse des actes de mariage des Pelletier mariés à Sorel entre 1730 et 1825]. François Pelletier dit Châteauneuf, l'époux de Marie Louise Mandeville, est donc, soit le fils de ce François, soit ce François lui-même.

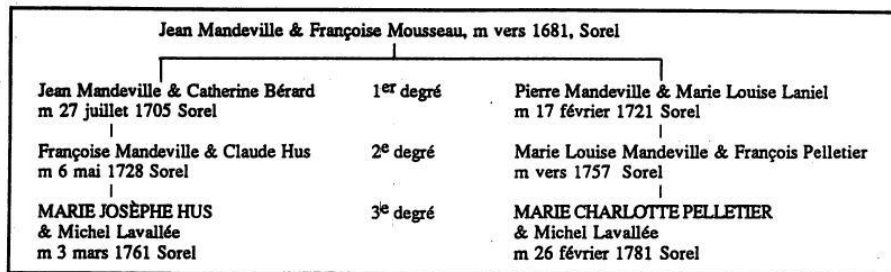
En fait, l'époux de Marie Louise Mandeville n'est pas le fils de François Pelletier et de Thérèse Péloquin, mais François Pelletier, veuf en premières noces de Thérèse Péloquin. En effet, on connaît les prénoms et les dates de naissance de tous les enfants du couple



**Figure 13.11**  
**Ascendance de Marie Josèphe Hus et de Marie Charlotte Pelletier**



**Figure 13.12**  
**Parenté entre Marie Josèphe Hus et Marie Charlotte Pelletier**



Pelletier-Péloquin, de même que le destin (mariage ou décès) de la plupart d'entre eux [*Jetté 1983*, p. 891; *Tanguay 1871*, volume VI, p. 280; *PRDH 1980*, paroisse de Saint-Pierre de Sorel, *passim*]; pourtant, aucun François ne s'y trouve et aucune naissance ne peut être intercalée dans un intervalle intergénéral quelconque. Par ailleurs, il est plus vraisemblable que Marie Louise Mandeville, née en 1722 (voir plus loin), ait épousé un homme plus âgé qu'elle plutôt qu'un enfant issu d'un couple marié en 1728. Quant à l'acte de sépulture de Thérèse Péloquin, aussi introuvable que l'acte de mariage du couple probant, il a vraisemblablement disparu avec ce dernier.

\* François Pelletier est donc veuf de Thérèse Péloquin et fils de Charles François Pelletier et de Françoise Meneu dit Châteauneuf, mariés par acte du 9 juillet 1697 à la paroisse de Sainte-Famille de l'Île d'Orléans (Montmorency).

### 13.7.2 PREUVE PAR PRÉSOMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE MARIE LOUISE MANDEVILLE

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Marie Louise Mandeville repose sur la *mention d'apparement* trouvée dans l'*acte de mariage* de Michel Lavallée, veuf de Marie Joséphe Hus, et de Marie Charlotte Pelletier, fille de François Pelletier et de Marie Louise Mandeville, le 26 février 1781 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu), qui révèle que pour se marier, les époux avaient dû obtenir au préalable une dispense de parenté du *troisième degré d'affinité en ligne collatérale*. C'est que Marie Joséphe Hus, première épouse de Michel Lavallée, et Marie Charlotte Pelletier, sa seconde épouse, étaient *cousines issues de germains*.

Comme le montrent le tableau d'ascendance de la figure 13.11 et le tableau généalogique de la figure 13.12, cette information permet de conclure que la probante Marie Louise Mandeville était cousine germaine de Françoise Mandeville, épouse de Claude Hus et mère de Marie Joséphe Hus. En effet, Françoise Mandeville est fille de Jean Mandeville, marié en 1705 à Catherine Bérard, *l'ainé des deux seuls fils mariés* de l'immigrant Jean Mandeville et de son épouse Françoise Mousseau, et que Marie Louise Mandeville, épouse de François Pelletier, doit obligatoirement être fille du cadet, Pierre Mandeville, marié en 1721 à Marie Louise Laniel [*Jetté 1983*, p. 760].

Cette déduction est confirmée par le fait que le couple Pierre Mandeville et Marie Louise Laniel a une fille nommée Marie Louise, baptisée le 20 octobre 1722 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu), mariée en premières noces à Jean Carré dit Laroche, par contrat du 13 janvier 1741 devant le notaire Antoine Puyperou de Lafosse, mariée en secondes noces à Germain Leroux dit Cardinal, par acte du 10 septembre 1753 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu), et devenue veuve le 16 juin 1755 au décès de ce dernier, inhumé le 17 juin 1755 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu). Marie Louise Mandeville a donc pu se marier en troisièmes noces, à la fin de 1757 ou au début de 1758, à François Pelletier dit Châteauneuf, et donner naissance à leurs trois derniers enfants, en 1758, en 1759 et en 1762.

\* Marie Louise Mandeville est donc veuve de Jean Carré et de Germain Leroux et fille de Pierre Mandeville et de Marie Louise Laniel, mariés par acte du 17 février 1721 à la paroisse de Saint-Pierre de Sorel (Richelieu).

### 13.8 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE PIERRE CÔTÉ, ÉPOUX DE MARIE LEVASSEUR

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Pierre Côté, marié par contrat du 25 février 1775, devant le notaire Michel Saindon, à Marie Levasseur, veuve de Jean Godin, sans que le notaire n'inscrive les noms du père et de la mère de l'époux.

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Pierre Côté repose sur les *mentions d'apparement* trouvées dans les quatre documents suivants et représentées à la figure 13.13:

- le *contrat de mariage* précité, qui révèle que les témoins de l'époux sont ses *oncles* Prisque Côté et Jean Baptiste Côté, seigneur de l'Île-Verte, et son *frère* Joseph Côté,
- le *contrat de mariage* de Marie Levasseur, veuve en secondes noces de Pierre Côté, et de Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, veuf d'Élisabeth Lepage, du 14 août 1784 devant le notaire Jacques Colin, qui révèle que sont témoins de l'épouse son *beau-frère* Joseph Côté, son autre *beau-frère* Joseph Côté, et sa *belle-sœur* Angélique Dion,
- l'*acte de mariage* de Marie Levasseur, veuve de Pierre Côté, et de Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, veuf d'Élisabeth Lepage, le 16 août 1784 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup), qui révèle que les époux n'ont *pas* eu à obtenir de dispense de parenté par *affinité*,
- et l'*acte de mariage* de Michel Côté, fils de Pierre Côté et de Marie Levasseur, et de Thècle Côté, fille d'Alexandre Côté et d'Élisabeth Michaud, le 27 janvier 1806 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup), qui révèle que les époux ont dû obtenir une dispense de parenté du *quatrième degré de consanguinité en ligne collatérale*.

Pour qu'un Prisque Côté et qu'un Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, soient oncles du probant Pierre Côté, ils doivent être, soit des frères de son père ou de sa mère, s'il s'agit d'oncles par consanguinité, soit les époux de sœurs de son père ou de sa mère, s'il s'agit d'oncles par alliance.

En fait, deux Prisque Côté et trois Jean Baptiste Côté, seigneurs de L'Île-Verte, résident à L'Île-Verte (Rivière-du-Loup) au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais *un seul Prisque Côté et un seul Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte*, y résident en 1775, année du mariage du probant. En effet,

- d'un côté,
  - le premier Prisque Côté, fils de Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, et de Françoise Choret, marié à Ursule Bernier, par acte du 17 juillet 1720 à la paroisse

de Saint-Ignace de Cap-Saint-Ignace (Montmagny), est décédé avant le 11 janvier 1770, date de la sépulture de sa veuve à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup),

- tandis que le deuxième Prisque Côté, fils des précédents, marié à Geneviève Lepage, fille de Pierre Lepage et de Marie Anne Trépanier, par acte du 9 juillet 1755 à la paroisse de Saint-Germain de Rimouski (Rimouski), est décédé le 17 et a été inhumé le 19 mai 1800 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup);
- et d'un autre côté,
- le premier Jean Baptiste Côté, seigneur de l'Île-Verte, marié à Françoise Choret, par acte du 24 octobre 1695 à la paroisse de Saint-Pierre, Île d'Orléans (Montmorency), est décédé le 22 et a été inhumé le 26 mars 1736 à L'Île-Verte (Rivière-du-Loup) (acte de sépulture au registre paroissial de Saint-Germain de Rimouski);
- le deuxième Jean Baptiste Côté, seigneur de l'Île-Verte, fils des précédents, marié à Geneviève Bernier, par acte du 17 juillet 1720 à la paroisse de Saint-Ignace de Cap-Saint-Ignace (Montmagny), est décédé avant le 27 octobre 1770, date du mariage de sa fille Geneviève, à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup);
- et le troisième Jean Baptiste Côté, seigneur de l'Île-Verte, fils des précédents, marié à Élisabeth Lepage, fille de Pierre Lepage et de Marie Anne Trépanier, vers 1755 à Rimouski (Rimouski), est décédé le 21 et a été inhumé le 22 décembre 1808 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup).

Par conséquent, le Prisque Côté et le Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, qui résident en 1775 à L'Île-Verte ne sont donc pas frères, mais cousins germains; ils sont toutefois beaux-frères, ayant épousé des sœurs Lepage. S'ils sont l'un et l'autre oncles du probant Pierre Côté, ils le sont donc nécessairement par alliance, à travers les Lepage. Autrement dit, Prisque Côté et Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, sont nécessairement des *beloncles maternels* du probant Pierre Côté.

Cette déduction est confirmée par le fait qu'au mariage précité de Michel Côté et de Thècle Côté, la consanguinité déclarée entre les époux est du *quatrième* degré. Comme le père de l'épouse, Alexandre Côté, était le frère de Prisque Côté, époux de Geneviève Lepage, si Prisque Côté avait été oncle paternel du probant, la consanguinité aurait été du *deuxième* degré, et si Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, avait été oncle paternel du probant, la consanguinité aurait été du *troisième* degré. En fait, la souche de la consanguinité entre les époux de 1806 est Pierre Michaud, époux de Marie Ancelin, bisaïeul, d'une part, de Marie Levasseur, mère de l'époux Michel Côté, et, d'autre part, d'Élisabeth Michaud, mère de l'épouse Thècle Côté.

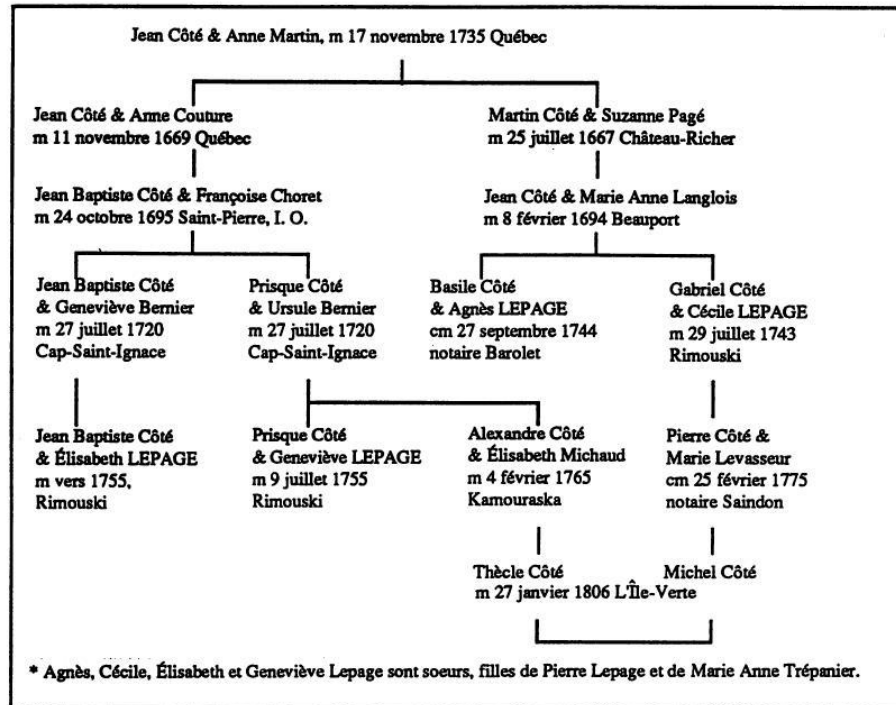
Par ailleurs, *deux autres Côté*, l'un et l'autre fils de Jean Côté et de Marie Anne Langlois, ont épousé *deux autres filles* de Pierre Lepage et de Marie Anne Trépanier: *Gabriel Côté*, marié à Cécile Lepage, le 29 juillet 1743 à la paroisse de Saint-Germain de Rimouski (Rimouski), et *Basile Côté*, marié à Agnès Lepage, par contrat sous seing privé déposé le 27 septembre 1744 au minutier du notaire Claude Barolet. Pour que Prisque Côté

et Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte, soient des beloncles maternels du probant Pierre Côté, ce dernier doit donc être *fil* de l'un ou de l'autre couple.

Cependant, les lacunes occasionnelles des registres paroissiaux de la région au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle empêchent de connaître sans interruption la suite des baptêmes des enfants de l'un et l'autre couples. On remarque pourtant que seul le couple Gabriel Côté et Cécile Lepage semble avoir eu des enfants baptisés sous les noms de *Pierre* et de *Joseph*, les 13 janvier 1749 et 23 décembre 1750 à la paroisse de Saint-Germain de Rimouski (Rimouski), et que le *destin* de l'un et de l'autre baptisés est *inconnu* par ailleurs.

Or, *plus d'un Joseph Côté* résident dans la région de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup) dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit notamment du Joseph Côté, résidant de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup), fils de Gabriel Côté et de Geneviève Bernier, marié à Louise Levasseur, fille de Pierre Levasseur et de Geneviève Phocas dit Raymond, le 12 juillet 1762 à la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska (Kamouraska). C'est *l'un des deux*

**Figure 13.13**  
Parenté entre certains Côté de L'Île-Verte au XVIII<sup>e</sup> siècle



*Joseph Côté beaux-frères* de Marie Levasseur, fille de Pierre Levasseur et de Geneviève Phocas dit Raymond, mariée en premières nocés à Jean Godin, le 26 octobre 1767 à la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska (Kamouraska), en secondes nocés au probant Pierre Côté et en troisièmes nocés à Jean Baptiste Côté, seigneur de L'Île-Verte (Rivière-du-Loup).

Mais l'*identité du père et de la mère* d'un seul Joseph Côté est *inconnue*. Il s'agit du Joseph Côté, résidant de Trois-Pistoles (Témiscouata), marié en premières nocés à Angélique Dion avant le 3 avril 1783, date du don mutuel que se font les époux devant le notaire Jacques Colin, à défaut d'avoir conclu un contrat de mariage, marié en secondes nocés à Judith Hudon, veuve de Germain Martin, le 21 novembre 1808 à la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles (Témiscouata), en présence de Gabriel Côté père et fils, et décédé le 6 et inhumé le 8 mai 1819 à la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles (Témiscouata) à l'âge de 65 ans.

Ce dernier Joseph Côté peut donc être à la fois *frère* du Pierre Côté marié à Marie Levasseur en 1775, le deuxième *beau-frère* homonyme de Marie Levasseur, veuve de Pierre Côté, mariée à Jean Baptiste Côté en 1784, et dont une *belle-sœur* se nomme Angélique Dion, et *fil*s de Gabriel Côté et de Cécile Lepage né en 1750. Par conséquent, Pierre Côté, époux de Marie Levasseur, est plus probablement fils de Gabriel Côté et de Cécile Lepage, que de Basile Côté et d'Agnès Lepage. On constate néanmoins que le fait qu'il soit fils de l'un ou de l'autre couple est indifférent pour l'identité de ses quatre aïeux.

\* Pierre Côté est donc fils de Gabriel Côté et de Cécile Lepage, mariés par acte du 29 juillet 1743 à la paroisse de Saint-Germain de Rimouski (Rimouski).

### 13.9 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE MAGLOIRE GIROUARD ET DE HENRIETTE GIROUARD

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Magloire Girouard et de Henriette Girouard, mariés par acte du 8 novembre 1858 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), Nouveau-Brunswick, leur paroisse de résidence, sans que le rédacteur n'inscrive dans l'acte les noms des parents des conjoints.

En fait, ce sont *deux* Magloire Girouard qui se sont mariés ce jour-là à Bouctouche (Kent) et, pour les distinguer, une personne dont on ignore la compétence a inscrit ultérieurement, sous le nom de l'époux inscrit en marge de l'acte de mariage de Magloire Girouard et de Henriette Girouard, « (à Hilaire) », et sous le nom de l'époux inscrit en marge de l'acte de mariage de Magloire Girouard et de Suzanne Allain, « (à Anselme) ». Cette information, qui peut servir d'*indice* de l'identité du père de l'un et l'autre Magloire Girouard, ne peut cependant *pas* en servir de *preuve*.

#### 13.9.1 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE MAGLOIRE GIROUARD

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Magloire Girouard repose sur le fait qu'il n'existe à l'époque à Bouctouche (Kent) qu'*un seul* Magloire Girouard

dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle du probant Magloire Girouard, époux de Henriette Girouard (tableau 13.1).

On sait que le probant Magloire Girouard est né en 1836 ou en 1837, étant donné que « Maguire Jerway », époux d'« Oriette Jerway » et père de « Mary Jerway », âgée de 2 ans, se déclare âgé de 24 ans au recensement de Bouctouche de 1861 [Recensement du Nouveau-Brunswick de 1861, comté de Kent, paroisse de Wellington (Bouctouche), folio 51, microfilm C-1003]. Malgré l'anglicisation des noms et l'omission du patronyme de l'épouse, il s'agit bien du ménage du probant, marié le 8 novembre 1858 et dont l'aînée et unique enfant à cette date est une fille nommée Marie, née le 16 et baptisée le 21 septembre 1860.

Or, *deux* Magloire Girouard sont nés vers 1836 dans le diocèse de Moncton, Nouveau-Brunswick.

- Le premier est Magloire Girouard, fils d'Anselme Girouard et de Suzanne Jaillais, mariés par acte du 9 février 1835 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent). Il est né le 2 octobre 1835 et a été baptisé le 26 mars 1836 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), et, dans son acte de mariage à Collette Cormier, du 10 août 1863 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), il est désigné comme « fils majeur d'Anselme Girouard et veuf de Suzanne Allain ». Il ne peut donc s'agir de l'époux de Henriette Girouard.
- Le deuxième est Magloire Girouard, fils d'Hilaire Girouard et de Geneviève Allain, mariés par acte du 25 janvier 1830 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent). Il est né le 4 février et a été baptisé le 6 septembre 1837 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), et une annotation de mariage en marge de son acte de baptême signale qu'il s'est « marié en secondes noces le 6 novembre 1911 ».

Le Magloire Girouard époux de Henriette Girouard est donc le deuxième, le fils d'Hilaire Girouard et de Geneviève Allain. Cette déduction est confirmée par le fait que plusieurs parrains et marraines des enfants de Magloire Girouard et de Henriette Girouard, tels Bibianne Girouard, Georges Girouard, Jean Baptiste Girouard et Marguerite Girouard, sont leurs *oncles et leurs tantes paternels présumés*.

\* Magloire Girouard est donc fils d'Hilaire Girouard et de Geneviève Allain, mariés par acte du 25 janvier 1830 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent).

### 13.9.2 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE HENRIETTE GIROUARD

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Henriette Girouard repose sur le fait qu'il n'existe à l'époque à Bouctouche (Kent) qu'*une seule* Henriette Girouard dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle de la probante Henriette Girouard, épouse de Magloire Girouard (tableau 13.1).

**Tableau 13.1**  
**Familles Girouard de Bouctouche (Kent) où se trouvent un Magloire Girouard**  
**ou une Henriette Girouard né vers 1836**

---

FAMILLE DE HILAIRE GIROUARD ET DE HENRIETTE GIROUARD

**GIROUARD, Magloire** [Maguire Jerway, 24 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
*m 8 novembre 1858 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)*

**GIROUARD, Henriette** [Oriette Jerway, 25 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]

ENFANTS

1. **GIROUARD, Marie** [Mary Jerway, 2 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
 née le 16 et baptisée le 21 septembre 1860 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
 parrain et marraine: Alexis Girouard [à Anselme] et Bibianne Girouard [à Hilaire]
  2. **GIROUARD, Pierre**  
 né le 2 et baptisé le 3 janvier 1863 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
 parrain et marraine: Jean Baptiste Girouard [à Hilaire] et Marguerite Girouard [à Hilaire]
  3. **GIROUARD, Geneviève**  
 née le 31 juillet et baptisée le 1<sup>er</sup> août 1864 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
 parrain et marraine: Hilaire Girouard [aïeul paternel] et N... Robichaud
  4. **GIROUARD, Maxime**  
 né le 13 et baptisé le 25 octobre 1865 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
 parrain et marraine: Anselme Girouard [aïeul maternel] et Madeleine Girouard [à Anselme]
  5. **GIROUARD, Sara**  
 née le 2 et baptisée le 12 mai 1867 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
 parrain et marraine: Georges Girouard [à Hilaire] et Madeleine Girouard [à Anselme]
- 

FAMILLE DE HILAIRE GIROUARD ET DE GENEVIÈVE ALLAIN

**GIROUARD, Hilaire** [Elare Jerway, 54 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
*m 25 janvier 1830 Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent)*

**ALLAIN, Geneviève** [Jeanvieve Jerway, 55 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]

ENFANTS

1. **GIROUARD, Olive**  
 b 10 janvier 1833 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
2. **GIROUARD, Magloire**  
 n 4 février b 6 septembre 1837 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
 m 8 novembre 1858 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent): Henriette GIROUARD
3. **GIROUARD, David** [David Jerway, 22 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
 b 24 avril 1839 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
4. **GIROUARD, Georges** [George Jerway, 21 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
 b...
5. **GIROUARD, Bénoni** [Balona Jerway, 20 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
 b 7 juillet 1842 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)



**Tableau 13.1 (suite)****Familles Girouard de Bouctouche (Kent) où se trouvent un Magloire Girouard ou une Henriette Girouard né vers 1836**

- 
6. **GIROUARD, Bibianne** [Bibian Jerway, 18 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
b 14 avril 1843 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  7. **GIROUARD, Marie** [Marie Jerway, 16 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
b 6 février 1845 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  8. **GIROUARD, Marguerite** [Margaret Jerway, 15 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
b 23 décembre 1846 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  9. **GIROUARD, Jean Baptiste** [John Jerway, 11 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
b 19 mars 1850 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
- 

## FAMILLE D'ANSELME GIROUARD ET DE SUZANNE JAILLAIS

**GIROUARD, Anselme** [Samuel Jerway, 49 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
*m 9 février 1835 Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent)*  
**JAILLAIS, Suzanne** [Susan Jerway, 58 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]

## ENFANTS

1. **GIROUARD, Magloire** [Maguire Jerway, 26 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
n 2 octobre 1835 b 26 mars 1836 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
1<sup>er</sup> m 8 novembre 1858 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent): Suzanne ALLAIN  
2<sup>e</sup> m 10 août 1863 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent): Collette CORMIER
  2. **GIROUARD, Henriette**  
n 7 avril b 4 septembre 1837 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
m 1<sup>er</sup> novembre 1858 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent): Magloire GIROUARD
  3. **GIROUARD, Alexis** [Alexis Jerway, 23 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
b 10 septembre 1838 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  4. **GIROUARD, Blanche** [Madeleine Jerway, 21 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
n 28 septembre 1841 b 7 avril 1842 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  5. **GIROUARD, David** [David Jerway, 17 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
b 30 mai 1843 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  6. **GIROUARD, Marie** [Mary Jerway, 16 ans, au recensement de Bouctouche de 1861]  
b 12 juin 1845 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  7. **GIROUARD, Gilbert**  
b 27 octobre 1846 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  8. **GIROUARD, Virginie**  
b 17 mai 1849 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
- 

## FAMILLE DE JOSEPH GIROUARD ET DE JUDITH DOUCET

**GIROUARD, Joseph**  
*m 13 octobre 1828 Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent)*  
**DOUCET, Judith**

**Tableau 13.1 (suite)**  
**Familles Girouard de Bouctouche (Kent) où se trouvent un Magloire Girouard**  
**ou une Henriette Girouard né vers 1836**

---

*ENFANTS*

- **GIROUARD, Olivier**  
   b 11 février 1836 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  - **GIROUARD, Henriette**  
   n 16 juillet b 2 septembre 1838 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)  
   m 28 janvier 1861 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent): Joseph LEBLANC
  - **GIROUARD, Aimé**  
   b 11 septembre 1842 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  - **GIROUARD, Daniel**  
   b 16 octobre 1845 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
  - **GIROUARD, Ferdinand**  
   b 22 février 1848 Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent)
- 

On sait que la probante Henriette Girouard est née en 1835 ou en 1836, étant donné qu'« Oriette Jerway », épouse de « Maguire Jerway » et mère de « Mary Jerway », âgée de 2 ans, se déclare âgée de 25 ans au recensement de Bouctouche de 1861 [Recensement du Nouveau-Brunswick de 1861, comté de Kent, paroisse de Wellington (Bouctouche), folio 51, microfilm C-1003].

Or, *trois* Henriette Girouard sont nées vers 1836 dans le diocèse de Moncton, Nouveau-Brunswick.

- La première est Henriette Girouard, fille d'Emmanuel Girouard. Elle est née en 1833 ou en 1834, s'est mariée à Matère Savoie, par acte du 11 septembre 1860 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), et est décédée le 14 et a été inhumée le 17 mars 1861 au même endroit à l'âge de 27 ans.
- La deuxième est Henriette Girouard, fille d'Anselme Girouard et de Suzanne Jaillais, mariés par acte du 9 février 1835 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent). Elle est née le 7 avril et a été baptisée le 4 septembre 1837 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent), et son destin est inconnu.
- La troisième est Henriette Girouard, fille de Joseph Girouard et de Judith Doucet. Elle est née le 16 juillet et a été baptisée le 2 septembre 1838 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent). Elle s'est mariée à Joseph Leblanc, par acte du 28 janvier 1861 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Bouctouche (Kent).

L'Henriette Girouard épouse de Magloire Girouard est donc la deuxième, la fille d'Anselme Girouard et de Suzanne Jaillais. Cette déduction est confirmée par le fait que plusieurs parrains et marraines des enfants de Magloire Girouard et de Henriette Girouard,

tels Alexis Girouard et Madeleine Girouard, sont leurs *oncles et leurs tantes maternels présumés*.

\* Henriette Girouard est donc fille d'Anselme Girouard et de Suzanne Jaillais, mariés par acte du 9 février 1835 à la paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague de Richibouctou (Kent).

### 13.10 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ALFRED MÉNARD ET D'OSITE GOYETTE

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de feu Alfred Ménard et d'Osite Goyette, résidante des États-Unis, dont le fils mineur Alfred Ménard, résidant de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville), épouse Mélanie Thuot dit Duval, par acte du 11 janvier 1881 à la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville).

On ne trouve nulle par au Québec vers et avant 1861, soit un acte de mariage, soit un contrat de mariage, au nom du couple attesté Alfred Ménard et Osite Goyette ou au nom d'un couple au nom voisin, l'un et l'autre document étant susceptible de prouver l'identité du père et de la mère des conjoints. Toutefois, le mariage a vraisemblablement eu lieu en 1859, année précédant la naissance de leur premier enfant connu, Alfred, né en 1860 ou en 1861, puisqu'il se déclare mineur à son mariage le 11 janvier 1881, âgé de 20 ans au recensement nominatif de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville) de 1881 [Recensement du Canada, district de Rouville, sous-district de Saint-Paul, division n° 2, folio 10, microfilm C-13203] et âgé de 30 ans à celui de 1891 [Recensement du Canada, district de Rouville, sous-district nord de la paroisse de Saint-Paul, folio 12, microfilm T-6419].

Quant au lieu du mariage, les faits suivants suggèrent qu'il s'agit des *États-Unis*, étant donné que l'acte de mariage du couple Alfred Ménard et Osite Goyette ne se trouve dans un aucun registre paroissial catholique du Québec.

- En premier lieu, dans une obligation de Joseph Meunier dit Bellerose, cultivateur de Saint-Césaire, à Alfred Ménard, du 29 août 1860 devant le notaire Césaire Pépin, de Saint-Césaire, Alfred Ménard est désigné comme « voyageur demeurant aux États-Unis d'Amérique, ici présent ».
- En deuxième lieu, le ménage d'Alfred Ménard et d'Osite Goyette est absent du recensement nominatif de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville) de 1861 [Recensement du Canada-Est, comté de Rouville, district de Saint-Paul, microfilm C-1316].
- En troisième lieu, les quatre mentions du couple Alfred Ménard et Osite Goyette dans le registre paroissial de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville) sont toutes postérieures à 1861:
  - l'acte de baptême de son (deuxième) fils Philius, né le 17 et baptisé le 21 septembre 1862,
  - l'acte de baptême de son (troisième) fils Joseph Hormisdas, né le 15 et baptisé le 16 octobre 1864,

- l'acte de sépulture d'Alfred Ménard, époux d'Osite Goyette, décédé le 11 et inhumé le 13 novembre 1865 à l'âge de 23 ans [*sic*],
- et l'acte de mariage d'Osite Goyette, veuve d'Alfred Ménard, et de Louis Roy, du 10 janvier 1870.
- En quatrième lieu, les ménages de Joseph Ménard et de Charlotte Bonin, père et mère d'Alfred Ménard, de même que de Nicomède Gauthier et d'Almérique Ménard, beau-frère et sœur d'Alfred Ménard, sont également absents des recensements nominatifs de 1861, et de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville), et de Saint-Césaire (Rouville), leur lieu de résidence au recensement nominatif de 1851 (voir plus loin).
- Et en cinquième lieu, Alfred Ménard, fils aîné du couple probant Alfred Ménard et Osite Goyette, déclare lui-même être né aux États-Unis au recensement nominatif de 1891.

### 13.10.1 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'ALFRED MÉNARD

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère d'Alfred Ménard repose sur les *mentions d'apparement* trouvées dans l'*acte de tutelle* des enfants mineurs de feu Alfred Ménard et d'Osite Goyette, résidants de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville), du 24 mars 1866 à la Cour supérieure de Saint-Hyacinthe (n° 1097), et signalé dans l'*acte d'inventaire après décès* des biens d'Osite Goyette, veuve d'Alfred Ménard, du 27 mars 1866 devant le notaire Césaire Pépin. En effet, l'acte de tutelle révèle que font partie du conseil de famille destiné à élire un tuteur et un subrogé tuteur aux deux enfants mineurs d'Alfred Ménard et d'Osite Goyette, Jean Baptiste, âgé de 5 ans, et Hermidas, âgé de 17 mois, leur *oncle paternel* Joseph Ménard et leur *oncle paternel par affinité* Nicomède Gauthier, résidants de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville).

Or, *un seul* Nicomède Gauthier réside en 1866 à Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville) et il peut être *oncle paternel par affinité* des enfants mineurs d'un Alfred Ménard en 1866 (figure 13.14). Il s'agit du Nicomède Gauthier, résidant de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville), marié à Domitilde Ménard, par acte du 15 février 1858 à la paroisse de Saint-Césaire (Rouville), *conjoint* de Flavie Gauthier à sa sépulture, du 19 novembre 1857 à la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville) et à son remariage à Domitilde Ménard en 1858, et *témoin* non nommé en couple à la sépulture d'Alfred Ménard en 1865 et au remariage d'Osite Goyette en 1870.

De plus, *un seul* Joseph Ménard réside en 1866 à Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville) et il peut être *oncle paternel* des enfants mineurs d'un Alfred Ménard (figure 13.14). Il s'agit du Joseph Ménard marié à Almérique Tremblay, par acte du 6 juin 1847 à la paroisse de Saint-Césaire (Rouville), et *recensé* avec son épouse et ses enfants à Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville) en 1861 [microfilm C-1316, folio 20] et en 1871 [microfilm C-10069, folio 83].

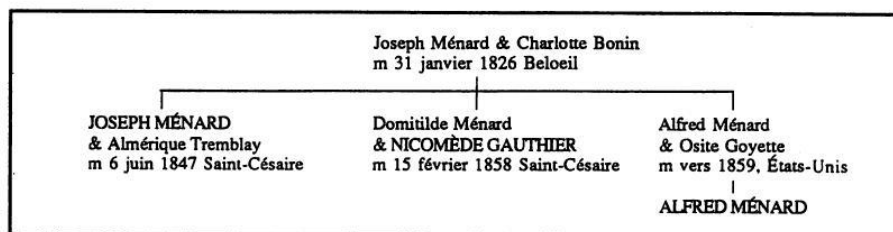
Comme cette Domitilde Ménard et ce Joseph Ménard sont enfants de Joseph Ménard et de Charlotte Bonin, mariés l'un et l'autre en premières noces le 31 janvier 1826 à la paroisse de Saint-Mathieu de Belœil (Chambly) et encore vivants au mariage de leur fille Domitilde, Nicomède Gauthier et Joseph Ménard sont bien *oncle paternel par alliance* et *oncle paternel consanguin* des enfants mineurs d'Alfred Ménard, de sorte qu'Alfred Ménard, leur père, est *frère germain* de Domitilde Ménard et de Joseph Ménard et, par conséquent, *frère* de Joseph Ménard et de Charlotte Bonin.

Cette déduction est confirmée par le fait qu'au recensement de Saint-Césaire (Rouville) de 1851, un Alfred Ménard âgé de 15 ans se trouve dans le ménage de Joseph Ménard et de Charlotte Bonin [Recensement du Bas-Canada, comté de Rouville, district de Saint-Césaire, folio 99, microfilm C-1141].

\* Alfred Ménard est donc fils de Joseph Ménard et de Charlotte Bonin, mariés par acte du 31 janvier 1826 à la paroisse de Saint-Mathieu de Belœil (Chambly).

Figure 13.14

## Parenté entre Joseph Ménard, Nicomède Gauthier et Alfred Ménard



## 13.10.2 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE D'OSITE GOYETTE

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère d'Osite Goyette repose sur le fait qu'il n'existe à l'époque au Québec qu'une seule Osite Goyette dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle de la probante Osite Goyette, épouse d'Alfred Ménard.

On ignore l'âge d'Osite Goyette, épouse d'Alfred Ménard puis de Louis Roy. C'est que le ménage d'Alfred Ménard est absent du recensement nominatif de Saint-Paul-d'Abbotsford de 1861 et que celui de Louis Roy en est également absent, tant en 1871, année qui suit son mariage à Osite Goyette, qu'en 1881, où le couple réside aux États-Unis d'après la déclaration d'Alfred Ménard fils à son mariage à Mélanie Thuot dit Duval, le 11 janvier 1881 à la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford (Rouville). Il est toutefois vraisemblable qu'Osite Goyette soit de l'âge de son premier époux Alfred Ménard, déclaré âgé de 15 ans au recensement de Saint-Césaire (Rouville) de 1851 et, par conséquent, né en 1835 ou 1836.

**Tableau 13.2**  
**Partie de l'histoire généalogique de la famille de Charles Goyette**  
**et de Marie Daunais dit Fresnière**

---

**GOYETTE, Charles**

61 ans en 1851, 71 ans en 1861, 81 ans en 1871\*  
 d 25 s 27 août 1877 Saint-Liboire (Bagot) (87 ans)  
 m 2 février 1818 Saint-Jean-Baptiste (Rouville)

**DAUNAIS dit FRESNIÈRE, Marie**

51 ans en 1851, 61 ans en 1861, 71 ans en 1871\*  
 d 18 s 20 août 1877 Saint-Liboire (Bagot) (77 ans)

**ENFANTS****1. GOYETTE, Charles**

n 7 b 8 mars 1819 Saint-Jean-Baptiste (Rouville)  
 m 27 février 1843 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe): Marie BARON  
 [dont:  
 Marie Ozite n 1<sup>er</sup> b 2 janvier 1844 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 m 28 octobre 1862 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe): Abraham JACOB]

**2. GOYETTE, Étienne**

n et b 3 août 1820 Saint-Jean-Baptiste (Rouville)  
 d... [absent des recensements de 1851, 1861 et 1871]

**3. GOYETTE, Julienne**

n et b 26 septembre 1822 Saint-Jean-Baptiste (Rouville)  
 d 10 s 11 août 1825 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)

**4. GOYETTE, Louis**

n et b 29 septembre 1824 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d - s 9 novembre 1825 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)

**5. GOYETTE, Luc**

n 13 b 14 novembre 1826 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 1<sup>er</sup> m 9 novembre 1847 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe): Archange DUCLOS dit DECELLES  
 2<sup>e</sup> m 21 avril 1877 Saint-Liboire (Bagot): Alphonsine CROTEAU

**6. GOYETTE, Jean Baptiste**

n et b 8 juin 1829 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d... [absent des recensements de 1851, 1861 et 1871]

**7. GOYETTE, Julienne**

n 7 b 8 septembre 1831 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 m 14 juillet 1859 Saint-Jean-Baptiste (Rouville): Ambroise LUSIGNAN

**8. GOYETTE, Octave**

n et b 20 septembre 1833 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 m 10 janvier 1860 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe): Adeline BORDUAS

**9. GOYETTE, Julie**

n 4 b 5 juillet 1835 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d 19 s 22 août 1835 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe) (1 1/2 mois)

**Tableau 13.2 (suite)**  
**Partie de l'histoire généalogique de la famille de Charles Goyette  
 et de Marie Daunais dit Fresnière**

- 
10. **GOYETTE, Marie Ozite**  
 n 22 b 23 avril 1837 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d... [recensée en 1851 à l'âge de 15 ans; absente des recensements de 1861 et 1871]
11. **GOYETTE, Simon**  
 n et b 27 octobre 1839 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d... [recensé en 1851 à l'âge de 12 ans; absent des recensements de 1861 et 1871]
12. **GOYETTE, Marie**  
 n et b 9 août 1841 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d... [recensée en 1851 à l'âge de 10 ans; absente des recensements de 1861 et 1871]
13. **GOYETTE, Marie Philomène**  
 n et b 16 février 1843 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d... [recensée en 1851, 1861 et 1871]
14. **GOYETTE, Marie Olympe**  
 n et b 9 janvier 1846 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d... [recensée en 1851, 1861 et 1871]  
 m 21 septembre 1905 civil Southbridge, Massachusetts, États-Unis: Olivier LUSSIER
15. **GOYETTE, François Xavier**  
 n et b 10 février 1848 Saint-Damase (Saint-Hyacinthe)  
 d... [recensé en 1851 dans le ménage de ses parents, en 1861 comme domestique de Charles Brodeur (folio 10) et en 1871 dans le ménage de ses parents avec sa femme Émilie, âgée de 20 ans, et sans enfant]

---

\* Ménage recensé à Saint-Damase (Saint-Hyacinthe) en 1851 [folio 13, microfilm C-1141], à Saint-Jean-Baptiste (Rouville) en 1861 [folio 8, microfilm C-1316] et à Saint-Jean-Baptiste (Rouville) en 1871 [folio 38, microfilm C-10068].

---

Or, d'après l'*Histoire généalogique des Goyette* [Goyette 1960], il existe à l'époque à Québec deux Osite Goyette de cet âge approximatif et au prénom suffisamment rare à l'époque pour avoir un degré de discrimination élevé, la tante et la nièce, et elles sont nées l'une et l'autre à Saint-Damase (Saint-Hyacinthe) à l'époque de la naissance de la probante (tableau 13.2).

- La première, la tante, est Marie Ozite Goyette, fille de Charles Goyette et de Marie Daunais dit Fresnière, mariés le 2 février 1818 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste (Rouville). Elle est née le 22 et a été baptisée le 23 avril 1837 à la paroisse de Saint-Damase (Saint-Hyacinthe). Elle est recensée dans le ménage de son père à Saint-Damase (Saint-Hyacinthe) en 1851, mais pas à Saint-Jean-Baptiste (Rouville) en 1861, ni en 1871.
- La deuxième, la nièce, est Marie Ozite Goyette, fille de Charles Goyette, lui-même fils de Charles Goyette et de Marie Daunais dit Fresnière, et de Marie Baron, mariés le 27 février 1843 à la paroisse de Saint-Damase (Saint-Hyacinthe). Elle est née le 1<sup>er</sup>

et a été baptisée le 2 janvier 1844 à la paroisse de Saint-Damase (Saint-Hyacinthe) et elle s'est mariée à Abraham Jacob le 28 octobre 1862 au même endroit.

L'Osite Goyette épouse d'Alfred Ménard est donc la première. Mais de crainte que l'inventaire des Osite Goyette ne soit complet, il convient de signaler que cette déduction est confirmée par les faits suivants.

- En premier lieu, comme Alfred Ménard et Osite Goyette se sont vraisemblablement mariés en 1859, Alfred Ménard aurait eu 23 ou 24 ans et l'Osite Goyette née en 1837 aurait un ou deux ans de moins que son époux; ce sont là des *âges* tout-à-fait vraisemblables pour un jeune couple.
- Et en deuxième lieu, Osite Goyette n'est *pas la seule* de sa fratrie à être absente du recensement de 1861 et dont le *destin* au Québec soit *inconnu*: c'est non seulement le cas de ses frères aînés Étienne, né en 1820, et Jean Baptiste, né en 1829, mais surtout ceux de son frère et de sa sœur qui la suivent immédiatement, Simon, né en 1839, et Marie, née en 1841; il est possible qu'ils se soient dirigés ensemble vers les États-Unis, où les a peut-être rejoints leur sœur cadette Marie Olympe qui s'y marie sur le tard en 1905.

\* Osite Goyette est donc fille de Charles Goyette et de Marie Daunais dit Fresnière, mariés par acte du 2 février 1818 à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste (Rouville).

### 13.11 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE LOUIS DECOIGNE, ÉPOUX DE MARIE JOSÈPHE DAROIS

Les faits à prouver sont,

- en premier lieu, l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Louis Decoigne, marié à Marie Josèphe Darois, et dont l'acte de mariage, du 9 novembre 1818 à la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges), décrit l'époux comme « majeur, cultivateur de Beauharnois », sans nommer ses parents,
- et en deuxième lieu, l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Louis Decoigne fils et de Suzanne Amelot, parents illégitimes de Louis Decoigne (tableau 13.3).

#### 13.11.1 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE LOUIS DECOIGNE, ÉPOUX DE MARIE JOSÈPHE DAROIS

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Louis Decoigne, époux de Marie Josèphe Darois, repose sur l'*acte de baptême* de Louis DeCoigne, du 16 août 1796 à la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges), où il est dit que Louis DeCoigne est né le 26 février 1795 « du commerce illicite de Louis DeCoigne fils et de Suzanne Amelotte, résidant à la mission du lac Saint-François [Beauharnois (Beauharnois)] ».

La *quintuple convergence* du *prénom*, d'un *patronyme* peu répandu, de l'*âge*, du *lieu de résidence* et de l'*illégitimité présumée* entraîne la conviction que le baptisé de 1795 et

acte  
7/2868



**Tableau 13.3**  
**Partie de la table d'ascendance de Louis Decoigne, époux**  
**de Marie Josèphe Darois (3 générations)**

---

GÉNÉRATION I

- 1 DECOIGNE, Louis, cultivateur de Beauharnois  
 n 26 février 1795 Beauharnois b 16 août 1796 Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges)  
 m 9 novembre 1818 Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges): Marie Josèphe DAROIS

GÉNÉRATION II

- 2 DECOIGNE  *fils* , Louis, notaire  
 n 5 b 6 octobre 1766 Sainte-Anne de Varennes (Verchères)  
 d 2 s 3 août 1832 Sainte-Marguerite de L'Acadie (Saint-Jean)  
 [m 13 août 1799 Notre-Dame de Québec: Marguerite BEZEAU]  
 en concubinage avant 1794, Beauharnois
- 3 AMELOT, Suzanne  
 n - b 11 décembre 1770 Saint-Joachim de Châteauguay (Châteauguay)  
 d - s 16 juin 1813 Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges)  
 [m vers 1800, Beauharnois (Beauharnois): John Knight]

GÉNÉRATION III

- 4 DECOIGNE  *père* , Louis, d 9 s 11 septembre 1822 Saint-Michel de Vaudreuil (Vaudreuil)  
 m 18 août 1764 Saint-François-du-Lac (Yamaska)
- 5 GODU, Marie Judith
- 6 AMELOT, Pierre  
 m 18 février 1765 Saint-Joachim de Châteauguay (Châteauguay)
- 7 GENDRON, Marie Amable
- 

le marié de 1818 sont la même personne. L'omission funeste du nom des père et mère de l'époux dans l'acte de mariage tient sans doute à l'illégitimité de sa naissance, d'autant plus qu'en 1818, Louis Decoigne fils, son père naturel, était devenu un respectable notaire (voir plus bas). L'acte de mariage mentionne toutefois, parmi les « amis » de l'époux, un certain James Knight, son parâtre ou frère utérin présumé (voir plus bas).

\* Louis Decoigne est donc fils illégitime de Louis Decoigne fils et de Suzanne Amelot.

**13.11.2 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE**  
**DE LOUIS DECOIGNE FILS**

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Louis Decoigne fils repose sur le fait qu'il n'existe à l'époque au Québec, et singulièrement dans la région des Cèdres (Soulanges), qu'*un seul* Louis Decoigne dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle du probant Louis Decoigne fils.

En fait, il existe à l'époque au Québec *deux* Louis Decoigne, *le père et le fils*, et ils résident aux Cèdres (Soulanges) dans la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque de la naissance du probant.

- Le *père* est Louis Decoigne, époux de Marie Judith Godu, marié par acte du 18 août 1764 à la paroisse de Saint-François-du-Lac (Yamaska); il réside aux Cèdres (Soulanges) aux mariages de ses fils François-Bernard, le 27 août 1793 à la paroisse de Notre-Dame de Québec, et Louis, le 13 août 1799 à la paroisse de Notre-Dame de Québec; il est décédé le 9 et a été inhumé le 11 septembre 1822 à la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil (Vaudreuil).
- Le *fils* est Louis Decoigne, né le 5 et baptisé le 6 octobre 1766 à la paroisse de Sainte-Anne de Varennes (Verchères); époux de Marguerite Bezeau à partir de 1799 et devenu notaire en 1807, il est décédé avant son épouse le 2 « de maladie épidémique » et a été inhumé le 3 août 1832 à la paroisse de Sainte-Marguerite de L'Acadie (Saint-Jean).

Mais comme le père de Louis Decoigne, époux de Marie Josèphe Darois, est désigné comme « Louis DeCoigne fils » par le curé de Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges), il s'agit nécessairement du second, encore célibataire d'ailleurs en 1796. Celui-ci semble avoir cohabité durant quelques années avec Suzanne Amelot, puisqu'au moins un autre enfant est issu de leur union, Félicité Decoigne, née le 25 février 1794 et baptisée le 11 juin 1795 à la paroisse de Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges), « du commerce charnel de Louis DeCoigne et de Suzanne Amelotte, résidant au lac Saint-François du Sud ».

\* Louis Decoigne fils est donc fils de Louis Decoigne et de Marie Judith Godu, mariés par acte du 18 août 1764 à la paroisse de Saint-François-du-Lac (Yamaska).

### 13.11.3 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE SUZANNE AMELOT

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Suzanne Amelot repose sur le fait qu'il ne réside à l'époque dans la seigneurie de Beauharnois (Beauharnois) qu'*une seule famille* Amelot, celle de Pierre Amelot et de Marie Amable Gendron, résidents de Beauharnois (Beauharnois), mariés l'un et l'autre en premières noces par acte du 18 février 1765 à la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay (Châteauguay), et encore vivants au mariage de leur fils Clément Amelot, le 8 février 1802 à la paroisse de Saint-Luc (Saint-Jean).

Cette déduction est confirmée par les faits suivants.

- En premier lieu, le couple Pierre Amelot et Marie Amable Gendron a une fille nommée Suzanne, baptisée le 11 décembre 1770 à la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay (Châteauguay) et dont l'âge au décès correspond aux 40 ans environ attribués à l'épouse de John Knight dans son acte de sépulture, le 16 juin 1813 à Saint-Joseph des Cèdres (Soulanges).

— Et en deuxième lieu, Suzanne Amelot s'est mariée à Jean ou John Knight, à une date inconnue, mais vraisemblablement vers 1800, après la rupture de son union illégitime avec Louis Decoigne fils. Or l'acte de mariage de 1818 mentionne parmi les témoins de l'époux Louis Decoigne un certain James Knight, vraisemblablement son parâtre ou frère utérin.

\* Suzanne Amelot est donc fille de Pierre Amelot et de Marie Amable Gendron, mariés par acte du 18 février 1765 à la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay (Châteauguay).

### 13.12 PREUVE DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE BARTHÉLEMI BLANCHET ET DE CLARISSE MIVILLE DIT DESCHÊNES

Les faits à prouver sont l'*identité du père* et l'*identité de la mère* de Barthélemi Blanchet et de Clarisse Miville dit Deschênes, résidants de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska), dont le fils majeur Magloire Blanchet épouse Hermine Godier dit Lacombe, par acte du 7 novembre 1871 à la paroisse de Saint-Ignace de Cap-Saint-Ignace (Montmagny).

On ne trouve nulle part au Québec avant 1850, soit un acte de mariage, soit un contrat de mariage, soit un couple attesté par d'autres mentions, mais dépourvu d'acte et de contrat de mariage, portant exactement le nom du couple Barthélemi Blanchet et Clarisse Miville dit Deschênes. Ce couple paraît donc être un *couple à mention unique* et, par conséquent, suspect de mutation nominative dans le *document d'origine*. Par ailleurs, il n'existe *pas* non plus de mentions de couples au *nom voisin*. Il est donc *possible* que le couple Barthélemi Blanchet et Clarisse Miville dit Deschênes soit un *couple illégitime*.

Dans ce contexte, il faut faire la preuve, et de l'illégitimité de la naissance de son fils Magloire Blanchet, et de l'identité du père et de la mère de l'un et l'autre parents illégitimes. Comme la preuve de l'illégitimité de la naissance de Magloire Blanchet est reliée à celle de l'identité des parents de sa mère, cette preuve précède celle de l'identité des parents de son père.

#### 13.12.1 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE CLARISSE MIVILLE DIT DESCHÊNES

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Clarisse Miville dit Deschênes repose sur le fait qu'il n'existe à l'*époque de la naissance de Magloire Blanchet à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska)* qu'*une seule* Clarisse Miville dit Deschênes dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle de la probante.

— D'une part, au recensement de Cap-Saint-Ignace (Montmagny) de 1881, Magloire Blanchet, mentionné avec son épouse et ses enfants, déclare être âgé de 32 ans [Recensement du Canada de 1881, district de Montmagny, sous-district de la paroisse de

Cap-Saint-Ignace, district B, division n° 2, folio 16, microfilm C-13191]. *Magloire Blanchet est donc né en 1848 ou en 1849.*

- Et, d'autre part, au recensement de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska) de 1851, on ne trouve qu'*une seule Clarisse Miville dit Deschênes* [Recensement du Canada Est de 1851, comté de Kamouraska, paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, folios 19-20, microfilm C-1122]. Il s'agit de Clarisse Miville, âgée de 23 ans, fille de Firmin Miville, époux d'Eudoce Ouellet, dans le ménage duquel on trouve également *un Magloire Miville, âgé de 4 ans, et donc né en 1847 ou en 1848* (le recensement dit de 1851 s'est tenu, en fait, au début de 1852).

Or, ce Firmin Miville s'est marié deux fois: la première fois à Théotiste Lévesque, par acte du 13 novembre 1827 à la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska), et la deuxième fois à Eudoce Ouellet, par acte du 26 novembre 1850 au même endroit.

Par conséquent, non seulement Clarisse Miville, née en 1828 ou en 1829, est nécessairement fille de la première épouse, ce que *confirme l'acte de baptême* de Marie Claire Miville, fille de Firmin Miville et de Marie Théotiste Lévesque, née le 2 et baptisée le 3 juillet 1829 à la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies (L'Islet), mais le dénommé Magloire Miville, né en 1847 ou en 1848, ne peut être fils ni de la première ni de la deuxième épouse de Firmin Miville; mais il pourrait être fils illégitime de Clarisse Miville, ce que *confirme l'acte de baptême*, du 17 juillet 1848 à la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska), de Prudent Magloire, né la veille de parents inconnus et dont le parrain, Augustin Miville, est vraisemblablement un apparenté en ligne agnatique de Clarisse Miville, la mère illégitime présumée du baptisé.

\* Clarisse Miville dit Deschênes est donc fille de Firmin Miville et de Théotiste Lévesque, mariés par acte du 13 novembre 1827 à la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska).

### 13.12.2 PREUVE PAR PRÉSUMPTION DE L'IDENTITÉ DU PÈRE ET DE LA MÈRE DE BARTHÉLEMI BLANCHET

La preuve par présomption de l'identité du père et de la mère de Barthélemi Blanchet repose sur le fait qu'il n'existe à *l'époque de la naissance de Magloire Blanchet à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska)* qu'*un seul* Barthélemi Blanchet dont l'histoire généalogique soit *entièrement compatible* avec celle du probant.

On *ignore l'âge* de Barthélemi Blanchet. Il est toutefois vraisemblable qu'à la conception de son fils illégitime Magloire Blanchet, né le 16 juillet 1848, il ait été *de l'âge ou un peu plus âgé que sa concubine* Clarisse Miville, née le 2 juillet 1829 et, par conséquent, âgée de 18 ans à ce moment.

Or, il n'existe à *l'époque au Québec*, et singulièrement dans la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska), qu'*un seul* Barthélemi Blanchet apte à être le père

du Magloire Blanchet né en 1848. Il s'agit de Barthélemi Blanchet, fils de François Blanchet et de Marie Angélique Lévesque, mariés par acte du 21 octobre 1810 à la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies (L'Islet), né et baptisé le 24 août 1818 à la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies (L'Islet), marié à Adèle Lévesque, par acte du 7 novembre 1848 à la paroisse de Sainte-Luce (Rimouski), et encore vivant au baptême de sa fille Marie Luce, le 11 décembre 1869 à la paroisse de Sainte-Luce (Rimouski).

Barthélemi Blanchet déclare à son mariage, le 7 novembre 1848, que ses parents et lui résident à Sainte-Luce (Rimouski); mais quand son frère François Blanchet s'est marié à Angèle Drapeau, par acte du 10 janvier 1843 à la paroisse de Sainte-Luce (Rimouski), il a déclaré que ses parents résidaient alors à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska). Barthélemi Blanchet, encore célibataire en 1843 et jusqu'au 7 novembre 1848, habitait sans doute chez ses parents à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska); il a donc pu connaître Clarisse Miville et devenir le père illégitime du Prudent Magloire alias Magloire Blanchet né le 17 juillet 1848.

\* Barthélemi Blanchet est donc fils de François Blanchet et de Marie Angélique Lévesque, mariés par acte du 21 octobre 1810 à la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies (L'Islet).

### **13.13 PREUVE QUE L'IMMIGRANT FRANÇAIS JEAN FRANÇOIS DE BILLY EST FILS DE FRANÇOIS DE BILLY, SEIGNEUR DE BARICOURT**

Le fait à prouver est que l'immigrant français Jean François de Billy est fils de François de Billy, seigneur de Baricourt.

On ne trouve *ni l'acte ni le contrat de mariage* de l'immigrant français Jean François de Billy et de Catherine Marguerite de La Marche, l'un et l'autre document étant susceptible de révéler l'identité du père et de la mère des conjoints. Le couple est mentionné pour la première fois dans les registres paroissiaux du Québec au baptême de leur fils François, le 17 octobre 1679 à la paroisse de La Visitation de Champlain (Champlain). L'un et l'autre apparaissent ensuite dans plusieurs actes d'état civil et notariés jusqu'à leurs décès respectifs, lui en 1716, elle en 1731 [*Jetté 1983*, p. 103; *Godbout 1950*, p. 466-467].

La preuve par présomption de l'*identité du père* de Jean François de Billy repose sur des faits révélés par des *documents authentiques et précis*, québécois et français. Dans le cas de ces derniers, la preuve repose en pratique sur des extraits ou des résumés tirés d'*imprimés jugés crédibles*.

C'est la *convergence de cinq faits* qui conduit à faire de l'immigrant français Jean François de Billy le fils de François de Billy, seigneur de Baricourt: son patronyme de Billy, la date présumée de sa naissance, le patronyme de La Marche porté par son épouse, le lieu commun d'origine en France de Jean François de Billy et de son épouse et l'apposition du surnom de Courville à l'un de ses fils.

### 13.13.1 LE PATRONYME DE BILLY PORTÉ PAR JEAN FRANÇOIS DE BILLY

Le patronyme *de Billy* a été introduit en *Nouvelle-France* dans la deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle par l'immigrant français Jean François de Billy. Jean François de Billy déclare constamment qu'il ne sait pas signer. Mais les rédacteurs d'actes écrivent habituellement son patronyme et celui de ses enfants avec la particule *de*, tandis que son fils Guillaume et sa fille Jacqueline, qui savent signer, orthographient toujours leur patronyme *de Billy*.

Or, il existe en *France* à la même époque au moins une famille de ce nom. Elle appartient à la petite noblesse picarde et son histoire généalogique a été racontée notamment par Anselme [*Anselme 1726*, vol. II, p. 116-129] et Oscar de Poli [*Poli 1894*]. Cette coïncidence nominative est une condition nécessaire, mais insuffisante à elle seule, pour rattacher l'immigrant à cette famille, sans tomber dans le piège, dénoncé ailleurs (section 6.3.3.1), de confondre identité de patronyme et communauté de souche (section 2.1.1.4). C'est pourquoi la preuve de l'identité du père et de la mère de Jean François de Billy repose en outre sur des faits plus spécifiques.

### 13.13.2 LA DATE PRÉSUMÉE DE LA NAISSANCE DE JEAN FRANÇOIS DE BILLY

D'après les documents authentiques québécois, la *naissance* de Jean François de Billy a eu lieu *entre 1637 et 1649*. En effet, Jean François de Billy se déclare âgé de *32 ans* au recensement de la seigneurie de Gentilly (Nicolet) en *1681*, mais on lui attribue *79 ans* dans son acte de sépulture, le 1<sup>er</sup> février *1716* à la paroisse de Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain (Champlain). Par ailleurs, il est mentionné pour la *première fois* en Nouvelle-France au Cap-de-la-Madeleine (Champlain) en *1664*, alors qu'il agit alors comme témoin dans l'acte d'engagement de François Brunet à Nicolas Gastineau, du 25 août 1664, devant le notaire Jacques de la Tousche; il serait encore bien jeune à ce moment s'il n'était né qu'en 1649. Enfin, c'est probablement lui qui, désigné de ses seuls prénoms, a été *recensé* au Cap-de-la-Madeleine (Champlain) en *1666* comme domestique de Jeanne Évard, veuve de Christophe Crevier; il se déclare alors âgé de *22 ans*, ce qui le ferait naître en 1644, cette fois.

L'époque présumée de la naissance de Jean François de Billy est *compatible* avec l'histoire de François de Billy, sieur de Baricourt, considéré comme son père potentiel.

*Anselme* raconte en ces termes l'histoire généalogique de François de Billy [*Anselme 1726*, vol. II, p. 123-124]:

Charles de Billy II. du nom de cette branche, seigneur de Mauregard, de Quesmy, de Baricourt et du Pont... vivoit encore le 25. juillet 1622. qu'il vendit à Louis son fils, une piece de terre scize à Baricourt.

[sa mère]

Antoinette de Bertaucourt, mariée par contrat du 30 avril 1582. Son mari et elle

furent cession à leur fils Louis de quelques pièces de terres scizes à Baricourt, le 2. août 1618. mais comme elle n'est point nommée dans l'acte du 25. juillet 1622. il est à présumer qu'elle étoit morte alors.

[le troisième fils des précédents, François de Billy]

François de Billy, seigneur de Baricourt, & du Saussay, près de la Croix en Brie, fit un accord, comme créancier de Louis son frere aîné, le 20. mars 1654. Il épousa par contrat du 3. février 1632. Helene Guibert, fille de feu Pierre Guibert, écuyer, conseiller & procureur du roi au présidial de la Rochelle, & de Marie Juyé, veuve en secondes noces de Pierre de Voyon, seigneur de Moric, conseiller du roi, & lieutenant criminel au même présidial: François de Billy se remarria deux fois, & se mésallia. Il ne paroît pas qu'il ait laissé de postérité.

*Poli* complète jusqu'à son décès l'histoire généalogique de François de Billy, en signalant sa présence dans les registres paroissiaux, de Paris et de Sommereux d'abord, puis de La Croix-en-Brie:

- extrait du registre paroissial de Saint-Gervais de Paris: fiançailles, le 3 février 1632, de « François de Billy, de la paroisse de Sommereux, diocèse d'Amiens, avec damoiselle Hélène Guibert » [*Poli 1894*, p. 164, titre 751];
- extrait du registre paroissial de Saint-Jean-en-Grève de Paris: baptême, le 21 juin 1644, d' « Isaac-Anne, né au diocèse d'Amiens, fils de François de Billy, gentilhomme, et de damoiselle Hélène Guibert » [*Poli 1894*, p. 173-174, titre 786];
- extrait du registre paroissial de Saint-Gervais de Paris: baptême, le 2 janvier 1647, d'un autre enfant du même couple [d'après une note trouvée dans le *Fonds Archange Godbout* déposé au Centre régional de Québec des Archives nationales du Québec];
- extraits du registre paroissial de Sommereux entre 1639 et 1647 (la partie du registre correspondant aux années 1648 à 1671 n'existe plus [*Poli 1894*, p. xxxvii]): François de Billy est parrain le 7 octobre 1640, le 25 octobre 1640 et le 6 octobre 1647 [*Poli 1894*, p. 171 et 175, titres 771, 772, 796], tandis que son épouse Hélène Guibert est marraine le 16 mai 1645, au baptême de Jean François, fils de Vincent Desjardins et de Françoise de La Marche, où elle est appelée « noble dame Hélène Guibert » [*Poli 1894*, p. 174-175, titre 791];
- et extraits du registre paroissial de La Croix-en-Brie à partir de 1670:
  - baptême, le 9 octobre 1670, d'Antoine, « fils de François de Billy, escuier, sieur de Baricourt, et de Anne Hotelle » [*Poli 1894*, p. 188-189, titre 852];
  - baptême, le 22 juin 1672, d'Alphonse, « fils de François de Billy, escuier, sieur de Baricour, et de damoiselle Anne Autenne, sa femme »; enterré le même jour « dans l'église », « en présence de mademoiselle sa mère, laquelle a déclaré ne pouvoir signer » [*Poli 1894*, p. 189-190, titre 858];
  - baptême, le 29 juin 1673, de Jean Marie, « fils de François de Billi, escuier, sieur de Baricour, et de Anne Autel » [*Poli 1894*, p. 190, titre 859];

- baptême, le 10 mars 1676, de Marie Thérèse et d'Anne, « filles de Monsieur de Billi, dit Baricourt, et de damoiselle Anne Auté » [*Poli 1894*, p. 192, titre 868];
- sépulture, le 10 avril 1679, « a esté enterré dans l'église Messire François de Billi, escuier, aagé de 72 ans, en presence de damoiselle Anne Autay, sa femme, et de Magdelaine de Billi, sa fille, lesquelles ont déclaré ne pouvoir signer » [*Poli 1894*, p. 193-194, titre 875];
- et sépulture, le 7 septembre 1691, « a esté enterrée dans l'église damoiselle Anne Autelle, veuve de feu monsieur François de Billi, escuier, sieur de Baricourt, ... aagée de 55 ans » [*Poli 1894*, p. 193-194, titre 875].

En résumé, François de Billy, sieur de Baricourt, est né vers 1607 et est décédé en 1679, il s'est marié en premières noces en 1632 à une veuve, Hélène Guibert, laquelle lui a donné au moins deux enfants et vivait encore en 1647, et il s'est remarié avant 1670 à Anne Autel, née vers 1636 et décédée en 1691, laquelle lui a donné au moins cinq autres enfants. Par conséquent, Jean François de Billy, né entre 1637 et 1649, pourrait bien être fils de François de Billy, sieur de Baricourt, par sa première épouse Hélène Guibert.

### 13.13.3 LE PATRONYME DE LA MARCHE PORTÉ PAR L'ÉPOUSE DE JEAN FRANÇOIS DE BILLY

Poli a dépouillé minutieusement le registre paroissial de Sommereux, d'abord entre 1639 et 1647, puis entre 1672 et 1680. Par une vingtaine d'extraits d'actes de baptême [*Poli 1894*, p. 168-171, titre 771], il montre,

- d'une part, que le patronyme *de La Marche* était répandu à Sommereux à l'époque où a grandi et s'est marié Jean François de Billy; il signale en particulier l'existence de la famille de Robert de La Marche et de Marie de Riquehen, qui font baptiser Hélène le 9 décembre 1639, Jean le 29 janvier 1641, Charles le 11 avril 1642, Albine le 2 août 1643, François le 4 décembre 1644, et Pierre le 5 mars 1647, de même que de celle de Charles de La Marche et d'Antoinette Boulenger, qui font baptiser Louise le 27 janvier 1640 et Vincent le 9 février 1644;
- et, d'autre part, que des *de Billy* sont associés aux *de La Marche* à l'occasion, comme au baptême, le 7 août 1642, d'Albin, fils de Jacques Petit et de Catherine de Riquehen, et dont le parrain est Louis de La Marche et la marraine Marie de Billy, au baptême, le 8 mars 1643, de Charles, fils de François Dumont et de Marguerite de Sinlot, et dont le parrain est Charles de La Marche et la marraine Madeleine de Billy, et au baptême, le 16 mai 1645, de Jean François, fils de Vincent Desjardins et de Françoise de La Marche, et dont la marraine est Hélène Guibert, l'épouse de François de Billy.

Dans ce contexte, il ne serait pas étonnant que Jean François de Billy et Catherine Marguerite de La Marche soient nés l'un et l'autre à Sommereux, qu'ils y aient grandi ensemble et, éventuellement, qu'ils s'y soient mariés. Mais la funeste disparition des



registres paroissiaux de Sommereux de la période 1648-1671 prive la preuve de tout indice supplémentaire sur ce point.

#### 13.13.4 LE LIEU COMMUN D'ORIGINE EN FRANCE DE JEAN FRANÇOIS DE BILLY ET DE SON ÉPOUSE

D'après l'acte de mariage de leur fils Michel de Billy et de Marguerite Renée Breillard, du 14 juillet 1719 à la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Champlain), Jean François de Billy et Catherine Marguerite de La Marche sont dits « *ses père et mère originaires de l'archevêché de Paris* ». Cette déclaration soulève toutefois deux incertitudes sur son sens exact.

D'un côté, le curé parle de l'archevêché de Paris, alors que Sommereux, qu'on a associé jusqu'ici aux de Billy et aux de La Marche, est en Picardie, au diocèse d'Amiens. Cependant, Sommereux n'est pas très éloigné de Paris où, d'ailleurs, François de Billy et Hélène Guibert se sont mariés et faisaient baptiser leurs enfants. Par ailleurs, Jean François de Billy a pu naître et grandir à Sommereux, puis suivre son père à La Croix-en-Brie, qui est dans l'archidiocèse de Paris, avant de retourner à Sommereux épouser une amie d'enfance. Par conséquent, au lieu d'infirmier l'hypothèse que Jean François de Billy et Catherine Marguerite de La Marche sont originaires de Sommereux, la déclaration du curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Champlain) vient la *confirmer*.

D'un autre côté, on ignore sur quel continent a été célébré le mariage de Jean François de Billy et de Catherine Marguerite de La Marche. Il a vraisemblablement eu lieu *en ou peu avant 1671*, année précédant la naissance de l'aîné de leurs enfants connus, Michel, âgé de 9 ans au recensement de 1681 et par conséquent né en 1672. Comme la présence de Jean François de Billy est attestée au Cap-de-la-Madeleine (Champlain) dès 1664, le mariage a pu être célébré *aussi bien en France qu'en Nouvelle-France*. Cependant, sur l'un et l'autre continent, les registres paroissiaux susceptibles de renfermer l'acte de mariage ont disparu.

En Nouvelle-France, le mariage aurait vraisemblablement été enregistré dans le registre de l'une ou l'autre des deux paroisses existant alors dans la région où on retrouve Jean-François de Billy à l'époque: Sainte-Marie-Madeleine du Cap-de-la-Madeleine (Champlain) et Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain (Champlain); mais leurs registres antérieurs à 1679 ont disparu. Par ailleurs, si un contrat de mariage a existé au Canada, il a disparu également. En France, le mariage aurait vraisemblablement été enregistré dans le registre paroissial de Sommereux, mais on sait qu'il n'existe plus pour la période concernée.

Par conséquent, ou bien Jean François de Billy et Catherine Marguerite de La Marche se sont mariés en France à l'occasion d'un voyage de retour de l'époux dans son pays d'origine, ou bien ils se sont mariés en Nouvelle-France parce que l'épouse aurait traversé l'Atlantique, soit à la requête de son futur époux, soit à titre de fille du roi. La formule utilisée par le curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Champlain), « *ses père et mère de l'archevêché de Paris* », porte cependant à privilégier la première hypothèse.

### 13.13.5 L'APPOSITION DU SURNOM DE COURVILLE À L'UN DES FILS DE JEAN FRANÇOIS DE BILLY

Trois des fils de Jean François de Billy et de Catherine Marguerite de La Marche se sont mariés et ont laissé une postérité [*Jetté 1983*, p. 102-103]. L'ainé, Michel, marié en premières noces en 1705, a conservé le nom *de Billy* sans y ajouter de surnom, tandis que le second, Jean Baptiste, marié en 1712, prit le surnom de *Courville*, mentionné pour la première fois dans les registres paroissiaux au baptême de son fils Joseph, le 20 février 1716 à la paroisse de Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain (Champlain); quant au dernier, Guillaume, marié en 1717, il prit le surnom de *Saint-Louis*.

Il se peut que le surnom de Saint-Louis constitue une allusion au prénom de frère aîné de son père. Mais le surnom le plus significatif pour la preuve est celui de Courville. C'est que *le nom de Courville se retrouve également dans la famille de Billy française*. En effet, la seigneurie de Courville, devenue plus tard baronnie, a appartenu à des cousins éloignés du sieur de Baricourt. Éteinte en ligne agnatique en 1566, cette branche de la famille était la plus éclatante de toutes par ses fonctions et ses alliances [*Anselme 1726*, p. 124-126]. En surnommant Courville l'un de ses fils, l'immigrant Jean François de Billy, qui n'était qu'un roturier analphabète, effectuait un rappel discret, mais révélateur, d'une gloire familiale passée.

Par ailleurs, on remarque qu'une seule souche a pris le surnom de *Baricourt* en Nouvelle-France: il s'agit de Mathurin Baril, fils puîné de Jean Baril et d'Élisabeth Gagnon, baptisé le 11 janvier 1688 à la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan (Champlain), marié à Marie Madeleine Gaillou le 14 juillet 1711 au même endroit et établi peu après à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Champlain) [*Jetté 1983*, p. 50]. Certes, il n'y a rien d'étrange à ce qu'un Baril soit surnommé Baricourt, mais il est permis d'imaginer que les Baril de Batiscan avaient, un jour ou l'autre, entendu prononcer cet anthroponyme par un voisin de la seigneurie d'en face...

Le père présumé de Jean François de Billy, le cultivateur illettré de Gentilly (Nicolet), était donc vraisemblablement ce François de Billy, sieur de Baricourt, dont les extraits présentés précédemment révèlent la *déchéance progressive*: non seulement il était endetté, mais il s'est mésallié en épousant une femme du peuple illettrée, et il a sans doute dérogé, puisque son nom de terre n'est plus traité que comme un surnom à la fin de sa vie. En conséquence, ses descendants ont été répudiés par les de Billy de cour, ils ont été rayés de leur existence comme de l'histoire généalogique familiale et, par honte ou par discrétion, ils se sont mis à camoufler leur origine noble. Ils ne l'ont pas oublié, cependant, comme en témoignerait l'usage du surnom de Courville pour désigner un petit-fils canadien du sieur de Baricourt.

En somme, dans l'état actuel de la recherche, et compte tenu de la convergence des cinq faits démontrés précédemment, c'est l'apposition du surnom de Courville à l'un des fils de Jean François de Billy qui constitue *l'argument le plus percutant* en faveur de la filiation de ce dernier à François de Billy de Baricourt.

Quoi qu'il en soit, le tableau 13.4 décrit la ligne ascendante unissant François de Billy, seigneur de Baricourt, à Éléonore de Montfort et à Jean II, duc de Bretagne. Son intention est de montrer que si l'immigrant français Jean François de Billy était bien fils de François de Billy, seigneur de Baricourt, il descendrait, entre autres, de l'empereur d'Occident Charlemagne, l'un des ascendants de François-Xavier Jetté et de Marie-Catherine Jetté par Louise de Marle, notamment par Jean II, duc de Bretagne, époux de Béatrice d'Angleterre, leur ascendant commun dans les lignes choisies (tableau 3.3, génération XXV), et du roi d'Ibérie Pharnabaze I<sup>er</sup>, l'un des ascendants de Frédéric Forest par Marie de Saint-Étienne de La Tour, au moins par Éléonore de Montfort, épouse de Jean V, comte de Vendôme, leur ascendant commun dans les lignes choisies (tableau 3.4, génération XVII).

**Tableau 13.4**  
**Ascendance cognatique de François de Billy, seigneur de Baricourt,**  
**à Éléonore de Montfort et à Jean II, duc de Bretagne**  
**(12 et 13 générations)**

---

I	François de Billy, seigneur de Baricourt & Hélène Guibert, cm 3 février 1632, Paris
II	Charles II de Billy, seigneur de Mauregard & Antoinette de Bertaucourt, cm 30 avril 1582
III	Charles I <sup>er</sup> de Billy, seigneur de Mauregard & Jeanne de Maquerel, m avant 1558
IV	Louis I <sup>er</sup> de Billy, seigneur de Mauregard & Philippe de Caulaincourt, cm 19 janvier 1507
V	Antoine II de Billy, seigneur de Mauregard & Germaine de La Grange de Trianon, m 1470
VI	Jean III de Billy, seigneur de Mauregard* & Marguerite d'Orgemont
VII	Pernelle de Villiers** & Antoine de Billy, seigneur de Mauregard, cm 21 février 1403
VIII	Pierre II de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam & Jeanne de Châtillon, cm 28 mai 1383
IX	Marguerite de Vendôme & Pierre I <sup>er</sup> de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam
X	Bouchard de Vendôme, seigneur de Segré & Marguerite de Beaumont de Brienne
XI	Bouchard VI, comte de Vendôme & Alix de Bretagne, cm août 1320 Rondechenier-sous-Montfort en Bretagne
XII	<i>Éléonore de Montfort</i> & Jean V, comte de Vendôme Arthur II, duc de Bretagne & Yolande de Dreux, cm mai 1294
XIII	<i>Jean II, duc de Bretagne</i> & Béatrice d'Angleterre, m 13 octobre 1260 Saint-Denis

\* Jean III de Billy est aussi le père de Perceval de Billy, souche de la branche des seigneurs de Courville.

\*\* Anselme désigne l'épouse d'Antoine I<sup>er</sup> de Billy, seigneur de Mauregard, comme étant « Pernelle de Villiers, fille de Jean de Villiers, seigneur de Domont, depuis maréchal de France, et de Jeanne, héritière de Vallengoujart, mariée par contrat du 21 février 1403 » [*Anselme 1726*, tome II, p. 118], et d'Hozier, qui la marie pareillement le 21 février 1403, la désigne comme étant « Perrette de Villiers, fille de Messire Jean de Villiers, Chevalier, Seigneur de Domont », sans toutefois nommer sa mère [*Hozier 1868*, tome II, première partie, p. 234]. Poli, cependant, qui semble résumer le texte même du contrat de mariage (qu'il date toutefois de 1404), la désigne

**Tableau 13.4 (suite)**  
**Ascendance cognatique de François de Billy, seigneur de Baricourt,**  
**à Éléonore de Montfort et à Jean II, duc de Bretagne**  
**(12 et 13 générations)**

comme étant « Pernelle de Villiers de l'Isle-Adam, fille de Jehan, chevalier, seigneur de Domont » [*Poli 1894*, p. 62]; de plus, la mère de Charles de Billy, frère puîné de Jean III de Billy, seigneur de Mauregard, et abbé de Saint-Faron de Meaux, est explicitement nommée « Pétronille de Villiers de l'Isle-Adam » [*Poli 1894*, p. 86]. Jean de Villiers, seigneur de Domont, est donc vraiment un Villiers de L'Isle-Adam. On en trouve d'ailleurs la confirmation dans les deux faits suivants. D'un côté, la seigneurie « d'Aumont » est dans la famille des seigneurs de Villiers-le-Bel au XIII<sup>e</sup> siècle, et Adam de Villiers, seigneur de Villiers-le-Bel, décédé en 1339 et père de Pierre I<sup>er</sup> de Villiers, l'acquéreur de la seigneurie de L'Isle-Adam en 1364, est inhumé au prieuré d'Aumont avec sa femme. D'un autre côté, Pierre II de Villiers, fils de Pierre I<sup>er</sup>, a une sœur germaine nommée Pernelle comme la probante [*Anselme 1726*, tome II, p. 117].

Cependant, la chronologie (dates des contrats de mariage de Pernelle de Villiers et de Pierre II de Villiers) impose que Pernelle de Villiers, épouse d'Antoine de Billy, soit la *sœur* plutôt que la *filie* du maréchal de France Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, fils de Pierre II de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam et décédé en 1400, et de Jeanne de Châtillon, mariée en 1383 et unique épouse connue de Pierre II de Villiers. Il est vraisemblable que le Jean de Villiers nommé au contrat de mariage de Pernelle de Villiers en 1403 ait été le frère de l'épouse, qui devait agir comme témoin de sa sœur, étant donné que son père Pierre était décédé depuis 1400, et qu'en conséquence, on se soit mépris sur le prénom du père de la mariée. Quant à l'insistance à qualifier le père de Pernelle de Villiers de « seigneur de Domont », il s'explique vraisemblablement par le fait que Domont a été la dot de l'épouse; en effet, son époux Antoine de Billy se qualifie de seigneur de Domont dès 1415 et son arrière-petite-fille Jeanne se qualifie de dame de Domont en 1521 [*Poli 1894*, p. 68 et 96].

---

[Sources: générations I à VIII: *Anselme 1726*, vol. II, p. 118-124 (Billy), et *Poli 1894*, p. 62-165; générations VIII à X: *Anselme 1726*, vol. VII, p. 12 (Villiers); générations X à XIII: *Anselme 1726*, vol. VIII, p. 726-728 (Vendôme); générations XIII à XIV: *Anselme 1726*, vol. I, p. 448-451 (Bretagne)]

